



Clôture de la session de printemps du Parlement

Bensalah : «La présidence de la République, un symbole inattaquable»

La session de printemps du Parlement a été clôturée, jeudi dernier, après une activité législative intense marquée par l'adoption d'une panoplie de lois à la lumière des nouvelles dispositions réglementaires suscitées par la révision de la Constitution et les différentes réformes politiques.

Page 3

Annaba

Le président de la chambre du commerce sous mandat de dépôt

Page 24

Application de la détention provisoire par les juges

Tayeb Louh réfute tout abus

Le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Tayeb Louh a réfuté tout abus au niveau des juges d'instruction dans l'application de la détention provisoire dont le taux ne dépasse pas 4% au niveau national, selon les dernières statistiques du ministère de la Justice.

Page 2



La Libye réagit à " la présence française " sur ses terres

Peuple et gouvernement contre «la violation du territoire»

Page 4



Départ à la retraite à 60 ans

La loi entrera en vigueur l'année prochaine

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a indiqué jeudi à Alger que la loi fixant l'âge de départ à la retraite à 60 ans entrera en vigueur l'année prochaine, précisant que ceux qui souhaitent bénéficier d'une retraite anticipée peuvent déposer leurs dossiers avant la fin de l'année.

Page 3



Les enfants palestiniens vivent sous l'occupation israélienne, grandissent dans un climat de peur, d'intimidation, de violence et de mort, sur des territoires semblables à une "prison collective" et soumis à un "blocus", s'est indigné mercredi à Londres, un parlementaire britannique.

Lors d'un débat sur l'impact des conditions de vie des enfants palestiniens sur leur santé, à la chambre des Lords, le membre Norman Reginald Warner, a affirmé que les enfants palestiniens de Ghaza

Selon un parlementaire Britannique

Les enfants palestiniens vivent dans la peur, la violence et la mort

et de Cisjordanie, vivent dans des conditions "déplorables" entre la "prison collective", le blocus et l'occupation militaire israélienne. Il a dit éprouver un "sentiment d'indignation" face aux conditions dans lesquelles vivent les enfants de Palestine "au jour le jour et chaque jour".

Citant des chiffres de l'organisation "Save the Children" (épargnez les enfants, ou sauvez les enfants), l'intervenant a souligné qu'à Ghaza, où les enfants ont connu trois invasions militaires en six ans, "551 enfants ont été tués" et 3.436 ont été blessés, dont 10% sont handicapés à vie.

Les taux de retard de croissance et la malnutrition à long terme restent élevés,

tandis que l'anémie touche près de 60% des écoliers et même plus d'enfants, a-t-il ajouté. "Dans cette prison collective (Ghaza ndlr), 95% de l'eau est impropre à la consommation humaine", a déploré Lord Warner, évoquant également la pénurie permanente des médicaments et les foyers précaires en raison de la destruction de 10.000 maisons par l'occupant israélien. Ces enfants font face aux frappes aériennes israéliennes qui ont tué récemment deux enfants et détruit les centrales électriques. La base de l'économie de la Palestine a été dévastée, sa classe moyenne anéantie et un tiers des écoles détruites, a-t-il encore dit.

Page 9



Application de la détention provisoire par les juges

Tayeb Louh réfute tout abus

Le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Tayeb Louh a réfuté tout abus au niveau des juges d'instruction dans l'application de la détention provisoire dont le taux ne dépasse pas 4% au niveau national, selon les dernières statistiques du ministère de la Justice.



Par Massi Salami

S'exprimant en marge d'une cérémonie de distinction de 11 détenus lauréats du baccalauréat et du brevet d'enseignement moyen (BEM), organisée à l'établissement de rééducation de Koléa, le ministre a indiqué qu'en comparaison avec les pays avancés et selon les critères reconnus au niveau international, le taux de ce type de détention en Algérie est infime. La politique adoptée par les juges d'instruction au niveau des cours et tribunaux est "claire" en ce qui concerne la détention provisoire dans le cadre du respect de la présomption d'innocence, a-t-il précisé. Selon lui, "la réduction du taux de la détention provisoire constitue un principe ancré dans la politique de réforme de la justice". Cette question, faut-il le rappeler ne cesse de susciter la colère et l'indignation

des organisations des droits de l'homme ayant, à plusieurs reprises, dénoncé le recours à cette procédure par les juges.

Sur un autre plan, Louh a annoncé que de nouveaux amendements relatifs à la loi portant organisation des établissements pénitentiaires concernant la "semi liberté" et l'élargissement de l'emploi des détenus seront dévoilés dans les quatre prochains mois. L'amendement relatif à la semi liberté au profit des détenus qui suivent des études permet à ces derniers de bénéficier de la liberté avec "des conditions précises" afin de poursuivre leurs études ou formation en vue de faciliter leur réintégration dans la société. Qualifiant cette mesure de "très importante" car permettant au détenu d'obtenir un emploi, il a ajouté que des conventions seront conclues avec le ministère de l'Agriculture pour impliquer sous "certaines conditions" les détenus dans "les opérations

de boisement" notamment dans les régions des Hauts plateaux et du sud.

Au sujet des détenus algériens en Irak, M. Louh a fait part de solutions juridiques pour régulariser leur situation et ce en collaboration avec l'Etat irakien.

"Il a été convenu avec l'Etat irakien que la procédure juridique se fera conformément à la législation irakienne devant les instances compétentes en Irak par le biais du ministère des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Algérie en Irak qui se chargera de la procédure devant les instances compétentes conformément à la loi", a-t-il dit.

Par ailleurs, le ministre a indiqué que le taux de réussite au baccalauréat chez les détenus a atteint 61, 73 % et 78,75 % pour le BEM. Les établissements pénitentiaires ayant obtenu le taux de réussite le plus élevé au baccalauréat et au BEM en l'occurrence l'établissement de "Babar" à

Khenchela qui est parvenu à un taux de 97,36 % au bac et l'établissement d'El Bouni à Annaba avec 91,59 % au BEM.

M. S.

Benghebrit rassure Pas d'austérité dans le secteur de l'éducation

La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit, a affirmé jeudi à Alger qu'"aucune mesure d'austérité n'est prévue dans le secteur de l'Education, dont le caractère social sera préservé par l'Etat" au cours de la prochaine année scolaire. "Aucune mesure d'austérité n'est prévue dans le secteur de l'Education nationale dont le caractère social sera préservé par l'Etat algérien", a déclaré Mme Benghebrit à la presse, en marge de la cérémonie de clôture de la session de printemps du Conseil de la nation, en réponse à une question sur l'application ou non de mesures d'austérité dans le secteur lors de la prochaine année scolaire. "Le caractère social du secteur de l'éducation ne connaîtra aucun changement et l'Etat continuera à aider ceux qui rencontrent des difficultés sociales", a assuré la ministre. Concernant les propositions de suppression des épreuves de langue amazighe et d'éducation islamique au baccalauréat, Mme Benghebrit a indiqué que le débat sur la réforme de l'examen du baccalauréat "se fait en toute liberté et dans la transparence". Après avoir rappelé que le dialogue et le débat étaient devenus une "tradition" dans le secteur de l'éducation, la ministre a souligné que "le débat autour de la réforme du baccalauréat doit être de haut niveau", estimant que "de nombreux paramètres sont à prendre en compte à la lumière de ce qui s'est passé au cours de cette année scolaire et qui nous impose de nous adapter aux changements survenus dans la société et dans l'école", a-t-elle dit. *Reda A.*

Visa spécial Hadj

Les concernés appelés à déposer leurs dossiers

Les citoyens, détenteurs d'un livret Hadj 2016, doivent se rapprocher obligatoirement du siège de daïra et circonscriptions administratives du lieu de résidence ou auprès des agences de tourisme et voyage agréées pour le dépôt du dossier relatif à la demande de visa spécial Hadj 2016, indique jeudi le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales dans un communiqué. "Dans le cadre des mesures de facilitation, le ministère des Intérieur et des Collectivités locales porte à la connaissance des citoyens détenteurs d'un livret Hadj 2016, de se rapprocher obligatoirement du siège de daïra et circonscriptions administratives du lieu de résidence ou auprès des agences de tourisme et voyage agréées, au titre de la campagne pèlerinage 2016, pour le dépôt du dossier relatif à la demande du visa spécial Hadj 2016", précise la même source. "Les daïras et circonscriptions administratives du lieu de résidence ou les agences concernées selon le cas se chargeront de contacter chaque citoyen concerné après l'obtention du visa spécial Hadj", conclut le communiqué. *R. I.*

Condition marocaine pour adhérer à l'Union africaine

Alger réitère sa fermeté

Par Nacera Bechar

Alger réitère son opposition catégorique à la condition marocaine portant suspension de la RASD de l'Union africaine pour une éventuelle adhésion du royaume. Face à cette nouvelle provocation du Makhzen, l'Algérie manifeste sa fermeté. Trois hauts responsables se sont prononcés sur la question en l'espace de 24heures. Il s'agit, respectivement, du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, le ministre des affaires étrangères, des affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, le ministre des Affaires étrangères, de la coopération internationale, Ramtane Lamamra.

Dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie de clôture de la session de printemps 2016 du Parlement, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal a affirmé jeudi que la demande de l'exclusion de la République sahraouie est "insensée". A ce propos, il a rappelé qu' "il ne faut pas oublier que la RASD est un membre fondateur de l'organisation panafricaine". Pour le chef de l'Exécutif, l'Algérie "n'y voit aucun problème", si le Maroc souhaite adhérer à l'UA "sans condition" en rappelant à l'ordre les marocains qu'il y a "des procédures à suivre". Dans ce cadre, il a tenu à rappeler le Maroc qui s'était retiré de l'Organisation de

l'unité africaine (OUA) et non de l'Union africaine, donc, selon M. Sellal, il est question là d'"une nouvelle adhésion" à l'UA, alors que Rabat parle de retour ou de réintégration. Néanmoins, pour les relations alger-marocaines, le Premier ministre ne s'étale pas trop et se contente de dire, que l'Algérie n'a pas de problème avec le peuple marocain ou avec le Maroc en général. A ce propos, le Premier ministre affiche la disponibilité de l'Algérie à coopérer avec le Maroc mais pas question de concession sur la question sahraouie. "S' il s'agit de rouvrir des dossiers inhérents aux domaines de coopération, nous sommes prêts" a-t-il déclaré, ajoutant que "pour le Sahara occidental, la position est dès le début claire et constante, nous sommes pour la solution onusienne et le respect de la légalité internationale".

De son côté, le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, a affirmé jeudi à Alger que le Maroc "doit respecter les termes de l'acte constitutif" de l'Union africaine (UA), s'il veut y adhérer. "L'adhésion à l'UA implique une procédure bien définie et le Royaume du Maroc doit, s'il veut y adhérer, respecter les termes de l'acte constitutif de l'Union", a-t-il déclaré à la presse, en marge de la cérémonie de clôture de la session de printemps du Conseil de la nation. S'agissant de la qualité des relations entre

les deux pays, le chef de la diplomatie algérienne a souligné que les relations entre l'Algérie et le Maroc "sont des relations de voisinage".

Mercredi dernier, M. Messahel avait répondu au Maroc en indiquant qu' "Un pays ne peut pas demander son adhésion à l'UA avec des conditions. Concernant ces conditions, certains parlent de la suspension de la RASD (République arabe sahraouie démocratique)". Intervenant à la radio nationale, il avait précisé qu' "à aucun moment l'acte constitutif (de l'UA) ne parle de cela suspension". S'adressant au Maroc, il dira, "Vous voulez rentrer vous rentrez mais sans conditions. Il n'y pas de conditions ni de gel ni de retrait ni de suspension. La suspension ne se fait que dans un seul cas, c'est lorsqu'il y a un changement anticonstitutionnel dans un pays", précisant que "l'UA a ses critères. Il y a adhésion d'un Etat. Il n'y a pas retour". Il a rappelé que l'acte constitutif "est très clair et son article 29 fixe les conditions de l'adhésion. Dans cet article, selon le ministre un pays qui veut adhérer à l'UA, doit faire une demande qui doit être remise notifiée au président de la Commission de l'UA, lequel la distribue à tous les Etats membres" tout en soulignant que "Si cette demande reçoit l'accord de 28 pays (majorité simple), ce pays est admis, mais sans conditions". *N. B.*

ÉVÈNEMENT

Clôture de la session de printemps du Parlement

Bensalah : «La présidence de la République, un symbole inattaquable»

La session de printemps du Parlement a été clôturée, jeudi dernier, après une activité législative intense marquée par l'adoption d'une panoplie de lois à la lumière des nouvelles dispositions réglementaires suscitées par la révision de la Constitution et les différentes réformes politiques.



Par M. Ait Chabane

Le bilan de cette session, la première après la révision de la loi fondamentale, est jugé globalement positif, en témoignent les discours élogieux prononcés par les présidents des deux chambres parlementaires, où un hommage appuyé a été rendu au président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Concrètement, le Conseil de la nation a adopté 11 textes de loi, notamment les projets de loi relatifs au régime électoral et à la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE), et plusieurs autres lois relatives à divers secteurs. "L'Algérie se porte bien et que ses difficultés sont limitées dans le temps", a affirmé le président du Conseil de la nation, lors de son discours de clôture, tout en mettant en exergue les acquis démocratiques réalisés depuis l'investiture du président Bouteflika et le retour de la paix et de la stabilité dans le pays. A cette occasion, Abdelkader Bensalah a loué la "clairvoyance" du chef

de l'Etat et le travail "sérieux et responsable" accompli par le gouvernement sur tous les plans de même que la vigilance et la détermination de l'Armée nationale populaire (ANP) qui veille à la sécurité de l'Algérie. "Les institutions sont le réceptacle des Algériens, toutes obédiences confondues, ainsi que leurs préoccupations et aspirations", a-t-il plaidé pour dire que les institutions de l'Etat restent debout malgré toutes les étapes dangereuses qu'elle a passées. C'est ainsi qu'il s'est attaqué à ceux qui critiquent le bilan des institutions de l'Etat et au programme du président Bouteflika, précisant que la présidence de la République "est un symbole inattaquable pour nous", soit "au même rang que le peuple et la Nation". Ce faisant, il a clairement exprimé son opposition "aux thèses et visions erronées qui dressent un tableau sombre et chaotique de la situation", appelant leurs prôneurs à "ne pas aller loin dans leurs jugements sur la situation en général que connaît le pays en évitant le dérapage verbal, notamment lorsqu'il s'agit des institutions de

l'Etat et ses symboles". De son côté, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN) a mis en avant la mise en oeuvre du projet de redressement national initié par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, ce qui a permis à l'Algérie de jouir aujourd'hui de la sécurité et la stabilité. Ce projet "a allié la volonté sincère d'être au service de la patrie à celle de veiller à répondre aux aspirations des citoyens et d'ancrer la sécurité et la paix", a indiqué Mohamed-Larbi Ouled Khelifa. Ce dernier a notamment mis l'accent sur "la volonté sincère" du chef de l'Etat de construire "une économie émergente qui puisse répondre aux priorités de développement national et permettre aux citoyens de vivre dans la paix et la sérénité ainsi que ses efforts incessants visant à instaurer un Etat de droit et une démocratie participative, tout en oeuvrant pour le renforcement de la cohésion sociale et de l'unité nationale ainsi que la consolidation de l'identité unificatrice". Et d'énumérer les "grands progrès" réalisés par le pays durant cette dernière décennie tant sur

le plan économique, social et politique qui font que "l'Algérie de demain sera ainsi l'Algérie de l'effort, de la persévérance et de l'espoir". Le président de la chambre basse du Parlement a assuré à ce titre que l'Algérie "viendra à bout de la crise économique à laquelle font face également la plupart des économies mondiales y compris les plus puissantes et rebâtera une force économique diversifiée basée sur la création de la richesse, le développement de l'économie numérique du savoir, mais également en adoptant les critères du mérite". Pour Larbi Ould Khelifa, les projets de réformes politiques, institutionnelles et économiques ainsi que les amendements constitutionnels initiés par le président de la République "ont eu un impact positif, faisant de l'Algérie un havre de paix et de stabilité dans un monde en pleine crise". "L'Algérie a été et demeure un rempart infranchissable face à toutes les tentatives de morcellement qu'a subies le monde arabe, connus par ce qu'on appelle le printemps arabe", a-t-il soutenu. **M. A. C.**

Départ à la retraite à 60 ans

La loi entrera en vigueur l'année prochaine

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a indiqué jeudi à Alger que la loi fixant l'âge de départ à la retraite à 60 ans entrera en vigueur l'année prochaine, précisant que ceux qui souhaitent bénéficier d'une retraite anticipée peuvent déposer leurs dossiers avant la fin de l'année. Le projet de loi fixant l'âge de départ à la retraite à 60 ans entrera en vigueur l'année prochaine, a déclaré M. Sellal à la presse en marge de la cérémonie de clôture de la session de printemps 2016 du Parlement, précisant que "ceux qui souhaitent partir avant la fin de l'année, son libres de le faire". Le Premier ministre a, dans ce cadre, affirmé que "la retraite anticipée est maintenue pour les femmes et les métiers pénibles", sans plus de précisions a ce sujet. "Ceux qui souhaitent continuer à travailler jusqu'à 65 ans pourront le faire dans certaines entreprises", a-t-il ajouté.

Pour M. Sellal, il importe de faire preuve d'objectivité à l'égard de cette question car, a-t-il dit, "il y va de la consécration des principes de justice et de solidarité intergénérationnelle".

Ce projet de loi "qui sera examiné prochainement en Conseil des ministres" est "l'aboutissement des consultations menées par le gouvernement avec les partenaires sociaux et le patronat lors de la Tripartite", a souligné le Premier ministre, précisant qu'"il s'agit d'un retour à ce qui était en vigueur dans les années 1990".

"L'espérance de vie étant de 77 ans aujourd'hui contre 40 ans dans les années 1960, l'Algérien peut travailler plus", a estimé M. Sellal qui a évoqué le grand déficit de la Caisse nationale des retraites.

Après avoir rappelé que "le gouvernement avait pris des mesures exceptionnelles pour couvrir les besoins des retraités", le Premier ministre a estimé que "le moment est venu de reprendre les choses en main et de créer un équilibre".

R. N.

Clôture de la session de printemps du Parlement

Le FFS charge violemment le gouvernement

Par Rachid Chihab

La colère du Front des forces socialistes (FFS), envers le pouvoir ne cesse de grandir au fil des jours. Le plus vieux parti de l'opposition ne rate aucune occasion, ces derniers temps, pour tirer à boulets rouges sur les politiques des pouvoirs publics. Après le secrétariat national de cette formation politique, c'est au tour de son groupe parlementaire de charger l'exécutif et de lancer une véritable alerte. Dans un communiqué rendu public à l'occasion de la clôture de la session de printemps du parlement, le groupe parlementaire du FFS, tout en annonçant le boycott de la ses-

session de clôture, a critiqué sévèrement les politiques du gouvernement. Il s'agit notamment des lois votées récemment et du fonctionnement des deux chambres du parlement.

"Le contenu et les conditions de l'élaboration et du vote de ces projets de loi confirment la volonté du pouvoir de consacrer l'hégémonie de l'exécutif sur le législatif et son obsession d'assurer la pérennité du régime au détriment de l'intérêt national. Une attitude qualifiée de contraire à l'aspiration de nos compatriotes au changement démocratique et au développement économique.

Pour le FFS ces lois portent atteinte même à l'avenir des

générations futures. " Au FFS nous considérons que les options imposées dans le cadre de ces lois sont antinationales, antidémocratiques et antisociales; elles sont de nature à compromettre l'avenir du pays en général et de sa jeunesse en particulier et feront subir le prix de la crise aux couches les plus fragiles de notre population ", peut-on lire dans le document. Il ajoute : " le FFS et son groupe parlementaire ont choisi de lutter auprès et avec toutes les Algériennes et tous les Algériens pour se réapproprier leur avenir et leur destin ".

Dans son communiqué le groupe parlementaire du Front des forces socialistes est revenu

sur toutes les positions prises sur la loi de finances 2016, les lois votées, et autres. " Le groupe parlementaire du FFS, durant ces derniers mois, a boycotté la révision constitutionnelle, qui, en raison des conditions de son élaboration et de son adoption, constitue un véritable coup de force institutionnel et constitutionnel. Cette constitution a consacré la rupture avec l'Etat-social, la régression syndicale, la déréglementation de la sphère économique et "l'open sky" en matière de droit du travail ". En ce qui concerne le volet économique, les députés du FFS considèrent que compter sur le capital international à travers l'endettement extérieur et les investis-

sements directs étrangers, ce qui revient à se dessaisir du pouvoir économique, à brader les ressources nationales sans perspective d'un développement autocentré, en un mot hypothéquer la souveraineté nationale sans espoir de changement.

Les députés du FFS considèrent que le projet de loi sur l'investissement a opté pour une option libérale qui, en sous-traitant le développement national à l'investisseur étranger, menace les intérêts nationaux et notre indépendance économique, voire notre sécurité puisqu'aucun secteur, y compris stratégique, n'est à l'abri de son emprise.

R. C.

La Libye réagit à " la présence française " sur ses terres

Peuple et gouvernement contre "la violation du territoire"

L'annonce par Paris de la mort de trois militaires français en Libye, qui confirme ainsi la présence " militaire " française dans ce pays, n'a pas tardé à susciter des réactions. Le gouvernement libyen parle de "présence non autorisée", alors que la population a manifesté dans la rue.



Par Sofiane Aït Mohamed

La présence française est "une violation du territoire libyen", a déclaré le gouvernement d'union libyen (GNA) installé depuis fin mars à Tripoli, estimant que rien ne "justifie une intervention" étrangère sans qu'il n'en soit informé. Le chef du gouvernement, Fayez al-Sarraj, avait reconnu fin juin que ses forces recevaient de l'aide étrangère en "expertise et logistique". Elles pourraient notamment être assistées pour la localisation et le ciblage des éléments de l'organisation terroriste autoproclamée "Etat islamique" (EI/Daech). Mais, la présence de "forces spéciales" françaises en Libye, n'a pas été autorisée par le GNA qui s'est dit "mécontent de l'annonce du gouvernement français". L'opinion publique libyenne

ne reste aussi farouchement opposée à une nouvelle intervention étrangère. La présence de soldats militaires français a été décriée par des centaines de personnes qui ont manifesté mercredi dans plusieurs villes de Libye, ont rapporté les médias. A Tripoli, des centaines de personnes se sont réunies sur la place des Martyrs, brandissant des pancartes critiques à l'égard de la France. Plus à l'est, à Misrata (à 200 km à l'est de la capitale), c'est aussi la présence militaire française qui était au cœur des slogans des centaines de personnes présentes. La France reconnaissait jusqu'ici que ses avions militaires survolaient la Libye, mais n'avait en revanche jamais confirmé de présence militaire au sol - forces spéciales et/ou agents du Service action du Renseignement extérieur

(DGSE), opérant dans la clandestinité. La présence de soldats français en Libye a été révélée déjà par des médias, mais pour la première fois qu'elle soit reconnue officiellement par Paris.

"La Libye connaît une instabilité dangereuse. C'est à quelques centaines de kilomètres seulement des côtes européennes. Et en ce moment même, nous menons des opérations périlleuses de renseignement" dans ce pays, a déclaré le président François Hollande. Cependant, aucune précision n'a été fournie par Paris concernant la nature de ses intérêts en Libye ou la durée qu'elle envisage d'y rester. "Si la France ne clarifie pas sa position en Libye, elle restera la cible de tous les belligérants", a déclaré Kader Abderahim, spécialiste du Maghreb et de l'islamisme et

maître de conférences à Sciences-po Paris. Ce dernier s'interroge: "avec qui les Français sont ils en Libye ?" et s'ils œuvrent avec le GNA, soutenu par l'ONU". Les militaires français morts dans un "accident d'hélicoptère" en Libye ont "probablement été visés par des groupes extrémistes dans le secteur de Magroun, à environ 65 kilomètres à l'ouest de Benghazi" (est), a déclaré un commandant relevant des forces du général controversé, Khalifa Haftar basé dans l'est de la Libye, juste après l'accident. Des médias britanniques ont aussi évoqué la présence de forces spéciales du Royaume-Uni en Libye. La Libye avait déjà demandé de l'aide logistique pour faire face à Daech mais "pas l'intervention". Les libyens tentent actuellement d'unifier leur armée. S. A. M.

Lutte contre Daech

Interpol intègre la coalition internationale

Interpol est devenu membre de la coalition internationale conduite par Washington contre le groupe terroriste autoproclamé "Etat islamique" (EI/Daech) en Irak et en Syrie, a indiqué vendredi l'organisation de coopération policière internationale.

Interpol aura un rôle de "catalyseur" dans la dimension policière de la lutte contre l'EI, a déclaré jeudi son secrétaire général, Jürgen Stock, lors d'une réunion à Washington des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de la coalition internationale, selon des propos rapportés par un communiqué diffusé par l'organisation internationale basée à Lyon.

"Partager (des informations) via Interpol, revient à étendre le périmètre de la sécurité nationale", a affirmé M. Stock. "L'une des clés est de construire un pont entre la zone de conflit - où est situé le cœur de Daech et les services de police à l'étranger où Daech radicalise et frappe".

Selon M. Stock, la coopération entre Interpol et le Département de la Défense américain a ainsi permis de démanteler des réseaux de recrutement terroriste et de localiser des "combattants terroristes étrangers" en transformant des informations déclassifiées en provenance des champs de bataille afghan ou irakien en "inestimables pistes d'enquête" à l'étranger.

"Dupliquer cette approche contre Daech permettrait d'accroître considérablement le succès des enquêtes à l'encontre des groupes affiliés partout dans le monde", a poursuivi le patron d'Interpol. "Trop souvent, les efforts des services doivent s'arrêter aux portes des zones de conflit", a-t-il ajouté.

M. Stock a précisé que des informations concernant plus de 7.500 combattants étrangers étaient déjà partagées par 60 Etats-membres via Interpol.

Menée depuis deux ans par les Etats-Unis, la coalition internationale contre le groupe terroriste comprend 66 membres.

Riad D.

Direction générale de la Sûreté nationale

Un programme pour hisser la couverture sécuritaire

Le Directeur général de la Sûreté nationale, le général-major, Abdelghani Hamel a annoncé le lancement d'un programme "ambitieux" visant à hisser la couverture sécuritaire au niveau national de 80% actuellement à 95%.

Intervenant sur les ondes de la chaîne 1 de la Radio nationale à l'occasion du 54e anniversaire de la création de la police, le général-major Hamel a souligné que la police algérienne a "connu un développement important particulièrement en matière de modernisation des moyens et méthodes de travail afin d'accomplir pleinement les missions qui lui sont assignées notam-

ment dans la lutte contre les différentes formes de criminalité" annonçant le lancement d'un programme ambitieux visant à atteindre une couverture sécuritaire nationale qui dépasserait les 95% contre de 80% actuellement.

La police scientifique algérienne a connu un réel "progrès" qui l'a place dans les premiers rangs à l'échelle mondiale et parmi les pays "les plus avancés" dans ce domaine dans le futur, a souligné le général major Hamel.

Concernant la lutte contre la cybercriminalité, le DGSN a fait savoir que des cellules ont été mises en place sur le plan local

outre le bureau central de lutte contre la cybercriminalité. Il a souligné dans ce sens qu'il n'y a pas d'affaires en suspens au niveau de ses services en matière de cybercriminalité.

S'agissant de l'utilisation de l'empreinte génétique, tous les efforts possibles ont été déployés pour permettre à la police algérienne d'occuper les premières places au niveau mondial dans les domaines de la police scientifique et technique et d'utilisation de l'empreinte génétique.

Concernant les supports de communication mis en place par la DGSN pour renforcer la confiance entre la police et le

citoyen, il a souligné qu'"une politique a été adoptée pour combler toutes les lacunes, afin d'assurer une communication efficace et positive entre le policier et le citoyen", ajoutant que les mesures prises "ont permis d'atteindre l'objectif escompté".

Le général major a affirmé que toutes les mesures nécessaires ont été prises au niveau des aéroports et des ports pour faciliter l'accueil des membres de la communauté nationale établie à l'étranger "dans de bonnes conditions" durant la saison estivale. Evoquant la sécurité internationale, il a souligné que la création de l'organisation africai-

ne de coopération policière Afripol était "un impératif" dicté par la conjoncture internationale du continent africain, indiquant que ce dispositif constitue "un enjeu pour l'avenir" de l'Afrique et sera opérationnel après l'adoption par l'Union africaine (UA) des textes juridiques convenus.

Toutes les mesures ont été prises y compris la création d'une base de données à Alger, a-t-il tenu à préciser.

Afripol doit jouer un double rôle consistant en "l'échange d'informations, de données et d'expertises et la formation de toutes les unités de la police africaine". R. N.

Vignette automobile

La DGI rappelle que la vente expirera le 1^{er} août

La période légale d'acquittement obligatoire de la vignette automobile 2016 s'achèvera le 1er août prochain à 16h, a rappelé jeudi la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué.



Passé ce délai, "les infractions liées à l'observation de cette obligation entraînent l'application de plein droit d'une pénalité de 100% si l'infraction est constatée par les agents habilités en matière de contrôle, et de 50% si le paiement est effectué spontanément", avise la DGI.

Pour rappel, une prorogation avait été accordée aux automobilistes en vue de s'acquitter de cette obligation légale dont le paiement se poursuit auprès des recettes des impôts et des agences d'Algérie Poste.

Entamée en mai dernier, la vente de cette vignette devait prendre fin initialement le 2 juin 2016 avant qu'elle ne soit prorogée jusqu'au 1er août afin de permettre aux citoyens de s'acquitter de leurs obligations dans les meilleures conditions et de leur faire éviter tout désagrément, avait expliqué la

DGI.

La commercialisation de la vignette avait commencé, cette année, en mai au lieu d'avril, du fait de l'augmentation des tarifs introduite par la loi de finances 2016, ayant poussé la DGI à retarder les commandes d'impression.

Ces augmentations, qui varient entre 15% et 40%, sont déterminées en fonction du type du véhicule, de son âge, de son poids et de sa puissance.

Ainsi, le prix de la vignette est fixé selon le barème suivant :

1- Véhicules utilitaires et d'exploitation :

1-a) Véhicules de moins de 5 ans d'âge :
- 6.000 DA pour les véhicules jusqu'à 2,5 tonnes à l'exception des véhicules utilitaires

(contre 5.000 DA auparavant).

- 12.000 DA pour les véhicules entre 2,5 tonnes et 5,5 tonnes (contre 10.000 auparavant).

- 18.000 DA pour les plus de 5,5 tonnes (contre 15.000 DA auparavant)

1-b) Véhicules de plus de 5 ans d'âge:

- 3.000 DA pour les véhicules jusqu'à 2,5 tonnes à l'exception des véhicules utilitaires (contre 2.000 DA auparavant).

- 5.000 DA pour les véhicules entre 2,5 tonnes et 5,5 tonnes (contre 4.000 auparavant)

- 8.000 DA pour les plus de 5,5 tonnes (contre 7.000 DA auparavant).

2)- Véhicules de transport de voyageurs :

2-a) Véhicules de moins de 5 ans d'âge

- 5.000 DA pour les véhicules aménagés pour le transport des personnes moins de 9 sièges (contre 4.000 DA auparavant).
- 8.000 DA pour les minibus de 9 à 27 sièges (contre 6.000 DA auparavant).
- 12.000 DA pour les minibus de 28 à 61 sièges (contre 10.000 DA auparavant)
- 18.000 DA pour les autobus de plus de 62 sièges (contre 15.000 DA auparavant).

2-b) Véhicules de plus de 5 ans d'âge :

- 3.000 DA pour les véhicules aménagés pour le transport des personnes moins de 9 sièges (contre 2.000 DA auparavant).
- 4.000 DA pour les minibus de 9 à 27 sièges (contre 3.000 DA auparavant).
- 6.000 DA pour les minibus de 28 à 61 sièges (contre 5.000 DA auparavant)
- 9.000 DA pour les autobus de plus de 62 sièges (contre 7.000 DA auparavant).

3)- Véhicules de tourisme et véhicules utilitaires d'une puissance de:

3-a) Jusqu'à 6 chevaux (CV) :

2.000 DA pour les moins de 3 ans d'âge (contre 1.500 DA auparavant), 1.500 DA pour les 3 à 6 ans (contre 1.000 DA auparavant), 1.000 DA pour les 6 à 10 ans (contre 700 DA auparavant) et 500 DA pour les plus de 10 ans (contre 300 DA auparavant).

3-b) De 7 à 9 CV : 4.000 DA pour les moins de 3 ans d'âge (contre 3.000 DA auparavant), 3.000 DA pour les 3 à 6 ans (contre 2.000 DA auparavant), 2.000 DA pour les 6 à 10 ans (contre 1.500 DA auparavant) et 1.500 DA pour les plus de 10 ans (contre 1.000 DA auparavant).

3-c) De 10 CV et plus:

10.000 DA pour les moins de 3 ans d'âge (contre 8.000 DA actuellement), 6.000 DA pour les 3 à 6 ans (contre 4.000 DA actuellement), 4.000 DA pour les 6 à 10 ans (contre 3.000 DA actuellement) et 3.000 DA pour les plus de 10 ans (contre 2.000 DA actuellement). La vignette automobile a été instaurée en Algérie depuis 1998. Une part de 20% de ses recettes est versée au Trésor public alors que les 80% vont au Fonds commun des collectivités locales.

En 2015, quelque 11 milliards DA ont été recouverts de la vignette automobile.

R. E.

Production de céréales à Constantine

Deux nouveaux silos pour renforcer les capacités de stockage

Les capacités de stockage de céréales estimées actuellement à 1,2 million de quintaux à Constantine seront prochainement renforcées grâce à la réalisation de deux silos totalisant 700.000 quintaux, a indiqué jeudi le directeur de la Coopérative des Céréales et des Légumes secs (CCLS).

Le premier silo, d'une capacité de 500.000 quintaux, est en cours de réalisation dans la commune d'El Khroub, a précisé Ahmed Souiad, lors d'une rencontre-évaluation de la campagne moisson-battage, tenue au siège de la direction des services agricoles.

Les travaux de réalisation de ce projet avancent à un rythme jugé "satisfaisant", atteignant 60 % et seront réceptionnés en mars 2017, a-t-il assuré, ajoutant que le second silo est prévu dans la commune de Zighoud Youcef, d'une capacité de 200.000 quintaux dont les travaux de réalisation sont en voie de lancement.

Ces deux projets, une fois réceptionnés, permettront de répondre aux préoccupations des céréaliculteurs, souvent confrontés à des difficultés de stockage

et de conditionnement des récoltes lorsque l'année est bonne, a encore indiqué le même responsable.

La production céréalière prévue au titre de la campagne moisson battage 2015-2016 connaîtra une nette augmentation passant de 1,2 million de quintaux enregistrés la saison agricole 2014-2015 à 1,5 million de quintaux attendus cette année, a souligné, de son côté, le directeur des services agricoles (DSA), Yassine Ghediri.

En dépit du stress hydrique qu'a connu la région durant les mois de janvier, février et mars derniers, cette production connaîtra une évolution favorisée par la bonne pluviométrie enregistrée les mois d'avril et de mai derniers, le suivi de l'itinéraire technique par les fellahs et la disponibilité des semences et engrais, a-t-il fait savoir, notant que 98.840 quintaux de semences certifiées et ordinaires et 133.396 quintaux d'engrais ont été distribués aux agriculteurs.

Un total de 45.000 quintaux de semences a été acheminé vers les wilayas de l'Ouest en prépa-

ration de la campagne labours-semences 2016-2017, vu la sécheresse énorme enregistrée cette année dans ces régions, a-t-il affirmé, rappelant que la campagne moisson-battage, lancée le 12 juin dernier, a touché 66.900 hectares, dont 47.294 ha pour le blé dur, 17.050 ha pour le blé tendre, 4.832 ha pour l'orge et

724 ha pour l'avoine.

Les communes d'Ain Abid, d'Ibn Badis et d'El Khroub ont réalisé cette saison une production jugée probante, soit un rendement moyen de 24 quintaux/hectare réalisé jusqu'à présent, a précisé la source, signalant que 1,32 million de quintaux ont été à ce jour présent collectés par la

coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS).

Un total de 500 moissonneuses batteuses dont 57 relevant de la CCLS et 15 points de stockage ont été mobilisés dans la wilaya pour assurer la réussite et le bon déroulement de cette campagne, a-t-on encore signalé.

R. C.

Annulation de la cession des actions du groupe El Khabar décide de se conformer à la décision du tribunal

Les actionnaires du groupe de presse El Khabar ont décidé, jeudi, à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire, de se conformer à la décision du tribunal administratif de Bir Mourad Rais annulant la cession des actions du groupe au profit de "Ness Prod", filiale du groupe privé Cevital.

"Les actionnaires du groupe de presse El Khabar se sont réunis, jeudi, en assemblée générale à l'effet de débattre des suites à donner au verdict du tribunal administratif de Bir Mourad Rais (Alger) annulant la cession des actions au profit de la filiale du groupe privé Cevital, Ness Prod", note un communiqué rendu public par El Khabar au terme de l'AG extraordinaire du groupe.

"Les actionnaires annoncent avoir pris acte de ladite décision de justice et se conformeront au même verdict en vue de la sauvegarde des intérêts du groupe et de ses employés, compte tenue de l'objectivité des motifs invoqués par la justice", précise la même source.

"La première décision de cette assemblée générale des actionnaires d'El Khabar est l'annulation de toutes les mesures qui avaient découlé de cette cession", relève la même source, ajoutant que "les actionnaires ont décidé de désigner aux commandes du journal et de la chaîne de télévision KBC leurs anciens responsables avant cette cession, respectivement Kamel Djouzi et Ali Djerri, alors que Zahreddine Smati est désigné porte-parole du groupe de presse El Khabar".

R. N.

Partenariat public-privé

L'Algérie parmi les cinq premiers en Afrique

L'Algérie figure parmi les cinq premiers pays africains ayant le plus investi dans des projets de partenariat public-privé (PPP) durant les quinze dernières années, selon le rapport 2016 sur développement économique en Afrique, publié jeudi par la Cnuced.



Sur le podium africain, l'Algérie a été classée cinquième en termes de volume d'investissements consentis dans le cadre des PPP avec un montant atteignant les 13,2 mds de dollars durant la période 1990-2015, souligne la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Cnuced) dans son rapport.

L'Algérie se classe juste après le Nigeria, le Maroc, l'Afrique du Sud et l'Égypte, selon cette étude qui a examiné l'évolution des PPP dans 52 pays africains.

La Cnuced précise que ces cinq pays représentent à eux seuls près des deux tiers de la valeur totale des investissements africains s'inscrivant dans le cadre des PPP, tandis que la moitié des pays du continent (27 pays) y ont investi moins d'un milliard de dollars.

Les PPP développés en Afrique vont des simples contrats de services jusqu'aux concessions de grande ampleur, en passant par les projets de création d'infrastructures et les cessions. La grande majorité de ces partenariats (environ 70%) sont axés sur le développement des infrastructures, selon la Cnuced.

Par ailleurs, l'Algérie figure parmi les pays les moins endettés

du continent, relève ce rapport qui traite de la complexité des problèmes de développement en Afrique et de ses besoins en matière de financement.

Entre 2011 et 2013, le stock de la dette extérieure de l'Algérie a représenté 2,8% du revenu national brut, soit 5,59 mds de dollars, selon les chiffres de la Cnuced.

L'Afrique a besoin de 600 mds de dollars par an pour son développement

Le rapport précise, par ailleurs, que les Etats africains devraient faire appel à de nouvelles ressources pour financer leur développement, notamment en recourant aux envois de fonds et aux partenariats public-privé, tout en luttant contre les flux financiers illicites.

L'organisation met en garde également contre l'endettement de certains pays, qui paraît "insoutenable" mais estime que les ratios d'endettement extérieur de plusieurs pays africains sont gérables pour peu que les Etats africains prennent des mesures pour éviter l'accroissement rapide de la dette.

"L'emprunt peut faire beau-

coup pour améliorer les conditions de vie des Africains", a indiqué Mukhisa Kituyi, secrétaire général de la Cnuced.

"Mais nous devons œuvrer pour le présent sans compromettre l'avenir, parce que la dette est dangereuse lorsqu'elle devient insoutenable".

Globalement, le continent a besoin de mobiliser au moins 600 milliards de dollars d'investissements par an pour réaliser les objectifs de développement durable en Afrique, selon les estimations de la Cnuced. Ce montant équivaut à environ un tiers du revenu global brut des pays africains.

A ce titre, la Cnuced souligne que l'aide publique au développement et l'emprunt extérieur ne suffiront probablement pas à le financer.

854 mds de dollars de transfert illicites en 38 ans

Elle enchaîne que grâce à une décennie de forte croissance, beaucoup de pays africains ont pu accéder aux marchés financiers internationaux.

Entre 2006 et 2009, les pays africains ont vu le stock de leur dette s'accroître en moyenne de

7,8% par an, ce taux ayant même atteint 10% par an entre 2011 et 2013, de sorte que la dette totale a atteint 443 milliards de dollars en 2013, soit 22% du revenu global brut de l'Afrique.

"De nombreux pays africains ont commencé à réduire leur dépendance à l'égard de l'aide publique au développement et cherchent à réaliser les objectifs de développement durable en faisant appel à des sources de financement nouvelles et innovantes", selon M. Kituyi.

La Cnuced recommande aux pays africains de recourir à des sources de financement complémentaires, telles que les envois de fonds, qui connaissent une croissance rapide en atteignant 63,8 milliards de dollars en 2014.

L'Afrique doit aussi s'attaquer aux flux financiers illicites, dont le montant peut atteindre 50 milliards de dollars par an. L'organisation estime qu'entre 1970 et 2008, ces flux ont fait perdre environ 854 milliards de dollars au continent africain, chiffre à peu près équivalent au montant de l'aide publique au développement reçue pendant la même période.

R. A.

Sur fond d'excédents persistants

Le pétrole hésite à Londres

Les prix du pétrole évoluaient de nouveau sans franche direction vendredi en cours d'échanges européens, oscillant à proximité de l'équilibre dans un marché qui, faute d'actualité saillante, restait surtout préoccupé par le niveau élevé des excédents.

Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre valait ce matin 46,24 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 4 cents par rapport à la clôture de jeudi.

Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 11 cents à 44,64 dollars.

Selon les analystes, les prix du pétrole sont de nouveau en retrait alors que les marchés sont toujours focalisés sur une augmentation des stocks américains d'essence qui suggère une demande décroissante.

Les cours du Brent et du WTI, orientés en légère baisse depuis le début de la semaine, n'ont connu qu'un bref rebond mercredi après la publication des chiffres hebdomadaires sur les réserves américaines de brut, avant de s'afficher à nouveau dans le rouge.

Les investisseurs ont en effet semblé se réjouir dans un premier temps du déclin des stocks de brut, avant de toutefois bientôt prendre en compte les autres aspects moins encourageants du rapport du département américain de l'Énergie (DoE), en particulier la forte hausse des stocks d'essence ou encore la progression de la production américaine.

En effet, les stocks américains d'essence ont augmenté durant quatre des cinq dernières semaines, ce qui est inhabituel durant la saison estivale, caractérisée généralement par une forte demande de carburant en raison de nombreux déplacements routiers, soulignaient les analystes.

Ils estimaient que cette surabondance était notamment alimentée par le niveau élevé d'activité des raffineries.

Dans ces conditions, "il n'y a pas beaucoup de données convaincantes de soutien des cours et il sera difficile pour le pétrole brut de rebondir fortement sans le soutien des produits", ont-ils noté.

Y. K.

Chambre de commerce "Tafna" et le FCE

Création d'une commission mixte au profit des investisseurs

Une commission de wilaya mixte entre la chambre de commerce et d'industrie "Tafna" et le bureau du Forum des chefs des entreprises (FCE) a été créée à Tlemcen pour prendre en charge les difficultés et les préoccupations des investisseurs, a-t-on appris jeudi dans un communiqué émanant de la wilaya.

Cette commission a été installée courant de cette semaine par le wali de Tlemcen, Ahmed Abdelhafidh Saci, lors d'une séan-

ce de travail regroupant les opérateurs économiques et les investisseurs en activité dans les zones industrielles des communes de Hennaya, Ghazaout, Remchi, Bensekrane et Tlemcen.

La commission a pour objectif de résoudre tous les problèmes en suspens liés à l'investissement et de lever les difficultés entravant la concrétisation de projets, selon le même document.

Le wali a fait part de la disposition des services de la wilaya pour

prendre en charge l'ensemble des préoccupations des investisseurs, mettant en exergue les facilitations et les motivations offertes par la wilaya pour encourager l'investissement et contribuer à la promotion et la diversification de l'économie, a-t-on indiqué.

Il a également mis l'accent sur la nécessité d'accélérer la concrétisation des projets dont les investisseurs ont bénéficié de lots de terrains dans les zones industrielles, mettant en garde qu'en cas de

retard dans la réalisation d'un projet, le lot de terrain sera récupéré. M. Saci a fixé la date du 30 septembre prochain comme dernier délai pour le lancement effectif de la réalisation de tout projet, selon la même source.

Certains investisseurs ont souligné, lors de cette rencontre, une somme de contraintes administratives entravant le lancement des projets, notamment celles liées au permis de construire et au raccordement aux réseaux de gaz naturel

et d'AEP.

Il a été proposé la création d'une structure pour le transport de marchandises au niveau de l'aéroport international "Messali El Hadj" de Tlemcen et l'élaboration d'un programme avec la compagnie "Air Algérie" pour organiser des vols quotidiens entre Tlemcen et Alger, afin de permettre à tout investisseur d'accomplir les formalités dans les plus brefs délais, a-t-on indiqué.

Y. R.

A partir de l'année prochaine

Nouvelle loi pour réorganiser le SAMU

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a annoncé jeudi à Alger, l'élaboration début 2017 d'une nouvelle loi pour la réorganisation et la gestion des services d'aide médicale urgente (SAMU).



M. Boudiaf qui présidait une rencontre nationale des services d'aide médicale urgente (SAMU), a estimé nécessaire la refonte du cadre réglementaire et organisationnel de ce service sans occulter son actualisation et modernisation à la lumière du prochain découpage sanitaire en fonction des circonscriptions et du projet de loi sur la santé. Evoquant les problèmes

que connaît ce service, il a souligné l'importance de son actualisation en vue de l'adapter à l'évolution de la société et du système de la santé en passant de la logique volontariste à la logique institutionnelle pour pérenniser l'action du SAMU.

En vertu du nouveau cadre réglementaire, la SAMU deviendra un établissement autonome disposant de ses propres ressources financières et humaines inté-

gré dans l'offre de soins avec des missions spécifiques qui ne doivent être confondues ni avec les soins à domicile ni avec le transport sanitaire.

Cet établissement bénéficiera d'un réseau de communication adapté et spécifique qui lui permettra également de contribuer aux différents programmes de formation et à élargir les capacités de formation en matière de secourisme et de premiers soins, outre son intégration du point

de vue médical dans le plan ORSEC.

A cette occasion, Mme Soraya Cheraitia, sous-directrice au ministère de la Santé chargée des urgences médicales, a présenté un exposé détaillé sur les activités du SAMU, rappelant que les interventions de cet établissement variaient entre 1 et 27 en fonction la densité de la population de chaque wilaya.

R. B.

Selon une étude

La fécondation in vitro n'accroît pas le risque de cancer du sein

La fécondation in vitro n'accroît pas le risque de cancer du sein, conclut une étude, la plus vaste menée à ce jour sur ce sujet, conduite aux Pays-Bas et publiée mardi dans la revue américaine Journal of the American Medical Association (JAMA).

La fécondation in vitro nécessite l'accroissement temporaire, allant de cinq à dix fois la normale, de certaines hormones sexuelles dont l'oestrogène et la progestérone, qui sont liées à un risque élevé de certains types de tumeurs du sein.

Pendant 21 ans, les chercheurs ont suivi plus de 25.000 femmes qui avaient en moyenne 33 ans quand elles ont commencé ce traitement.

Les études publiées précédemment sur ce traitement, soit pas suffisamment étendues, soit effectuées sur des périodes de suivi trop courtes, n'étaient pas concluantes, expliquent-ils.

Pour cette étude, les auteurs ont pris en compte plusieurs facteurs liés à des risques accrus de cancer mammaire, dont l'âge des femmes au moment où elles ont donné naissance à leur premier enfant, le nombre de grossesses et de tentatives de fécondation in vitro.

Cette équipe de cancérologues menée par la Dr Alexandra W. van den Belt-Dusebout, de l'Institut néerlandais du cancer à Amsterdam, a suivi 19.158 femmes qui ont commencé la fécondation in vitro entre 1983 et 1995 ainsi qu'un

groupe témoin de 5.950 autres femmes ayant recouru à d'autres traitements de fertilité. L'âge médian de ces femmes à la fin de la période de suivi était de 54 ans dans le groupe ayant eu un traitement de fécondation in vitro et 55 ans chez le groupe témoin.

L'analyse des données n'indique pas de différence à 55 ans dans le risque de cancer mammaire entre les femmes qui ont recouru à la fécondation in vitro (3%) et celles du groupe témoin (2,9%).

Les femmes qui ont eu sept fécondations in vitro voire plus présentaient même un risque nettement plus faible de cancer du sein que celles ayant eu une ou deux de ces traitements.

Reda A.

Cancer de l'intestin

Manger du poisson gras augmenterait les chances de survie

Une étude publiée mercredi révèle que les personnes ayant un cancer de l'intestin pourraient augmenter leurs chances de survie en consommant une quantité importante d'acides gras oméga 3 présents dans des poissons gras tels que le thon et le saumon.

L'analyse de données portant sur plus de 170.000 personnes

montre que parmi les 1.659 personnes ayant développé un cancer de l'intestin, il y a une corrélation forte entre l'absorption en grande quantité d'oméga 3 et un risque plus faible de décès.

Ces travaux, publiés dans le British journal Gut, montre que comparé aux patients ayant consommé quotidiennement moins de 0,1 gramme d'oméga 3,

ceux ayant consommé au moins 0,3 gramme par jour d'oméga 3 après leur diagnostic avaient un risque 41% moins élevé de mourir de leur maladie. "Si ces conclusions étaient corroborées par d'autres études, les malades du cancer de l'intestin pourraient alors tirer un bénéfice à manger du poisson gras pour contribuer à prolonger leur survie", soulignent les

chercheurs. Cette découverte fournit une première base de référence mais d'autres recherches sont néanmoins nécessaires pour s'assurer que ce lien n'est pas due à une pure coïncidence et que les oméga 3 réduisent effectivement de manière active le risque de décès, ajoutent-ils.

Les oméga 3 sont des acides gras essentiels, indispensables au

bon fonctionnement du cerveau, du système nerveux et de la rétine, qui sont également censés avoir un effet bénéfique sur le coeur et sur la santé mentale.

On en trouve en grande quantité dans les poissons gras (sardine, hareng maquereau, saumon, thon) ou dans les noix, le colza et le soja.

R. T.

Génétique

Certaines bactéries dans nos intestins remontent à 15 millions d'années

Certaines bactéries dans nos intestins remontent à au moins quinze millions d'années soit bien avant que nous soyons devenus humains, révèle une recherche publiée jeudi.

Une étude a démontré que l'évolution jouait un plus grand rôle dans la composition du microbiote intestinal qu'on ne le pensait, expliquent ces chercheurs dont les travaux paraissent dans la revue américaine "Science".

Ces bactéries contribuent aux premiers stades de développement de nos intestins, entraînent notre système immunitaire à combattre des agents pathogènes et pourraient même affecter notre humeur et comportement, précisent-ils.

Ils ont trouvé des preuves génétiques que l'évolution séparée de ces bactéries en souches distinctes s'est produite quand les ancêtres communs ont commencé à évoluer en diverses espèces.

Selon la même source, le premier clivage des bactéries intestinales s'est produit il y a environ 15,6 millions d'années. La seconde séparation est intervenue il y a 5,3 millions d'années.

Ces chercheurs ont pu reconstruire les arbres de l'évolution des trois groupes de bactéries intestinales qui forment plus de 20% du microbiome humain.

R. S.

Brezina et Labiodh Sidi-Cheikh à El-Bayadh

Ouverture de deux nouvelles unités d'hémodialyse

Le secteur de la santé s'est renforcé à El Bayadh par deux nouvelles unités d'hémodialyse ouvertes dans les communes de Brezina et de Labiodh Sidi-Cheikh, a-t-on appris jeudi des services de la wilaya.

Ces nouvelles structures, inaugurées mercredi et entrant dans le cadre des efforts de l'Etat visant l'amélioration des prestations de santé et le rapprochement des structures médicales des malades, vont permettre de soulager les insuffisants rénaux de la région et leur épargner les déplacements vers le chef lieu de wilaya pour leurs séances de dialyse, a-t-on indiqué.

Elles ont été réalisées au titre des budgets de fonctionnement de l'établissement publics de santé de proximité (EPSP) de la commune de Brezina et de l'établissement public hospitalier (EPH) de Labiodh Sidi Cheikh, a précisé le directeur de la santé et de la population de la wilaya, Smain Benbrahim.

L'unité d'hémodialyse de la commune de Labiodh Sidi Cheikh est dotée de 13 appareils permettant des séances hebdomadaires à 22 malades d'insuffisance rénale, tandis que celle de Brezina en compte 6 pour la prise en charge de 9 malades, a-t-il ajouté.

Dans le même contexte, l'EPH de Labiodh Sidi Cheikh s'est renforcé depuis mercredi également par un nouveau pavillon des urgences médicales d'une capacité de 12 lits et dotée aussi d'une salle d'imagerie et d'un laboratoire d'analyse, ainsi que d'une nouvelle unité de chimiothérapie pour la prise en charge des cancéreux, selon le même responsable.

Bilal L.

Bouira

L'opération de démolition des habitations précaires se poursuit

Les autorités locales de la wilaya de Bouira ont réitéré jeudi leur ferme détermination à venir à bout des constructions illicites et des habitations précaires recensées au chef lieu de wilaya et dans certaines localités dont Ouled Bellil et Ouled Bouchia notamment.



« L'opération de démolition se poursuit et la loi est appliquée dans toute sa rigueur concernant la démolition et l'éradication des constructions illicites à travers tout le territoire de la wilaya. Aucun cas illicite ne sera toléré », a martelé le premier magistrat de la wilaya, Naer Maskri, en marge de la cérémonie de célébration de la fête nationale de la police tenue au siège de la sûreté de wilaya de Bouira.

Les opérations de démolition qui touchent notamment les constructions illicites, recensées à travers les localités d'Ouled Bellil et autres localités limitrophes de la ville de Bouira et autres villes de la wilaya, s'inscrivent dans le cadre d'une démarche objective visant à améliorer le milieu urbain des villes de Bouira et les nettoyer des points noirs pour offrir aux citoyens un cadre de vie meilleur, a expliqué le wali dans un point de presse.

Concernant le dossier épineux de l'habitat précaire qui continue de préoccuper davantage les autorités locales, M. Maskri a évoqué le cas de la cité Ainouche Hdjila (ex-évolutive), où plus d'une centaine d'habitants, dont 80 % sont des propriétaires, attendent la décision de logement et ce depuis plusieurs mois. « Concernant la cité Ainouche Hdjila, notre travail se poursuit pour

assainir ce dossier en toute objectivité et avec l'application rigoureuse de la loi en vue de parvenir bientôt à reloger les gens qui le méritent réellement. Nous sommes en train d'examiner cette question au cas par cas », a ajouté le wali.

Soulignant avoir traité tous les recours introduits par certains mécontents qui ne seront pas touchés par l'opération de relogement, M. Maskri a affirmé que ces derniers « qui ne disposent pas d'actes de propriété seront pris en charge dans le cadre du logement social ». « Nous sommes prêts et disposés à examiner toute contestation relative à ce sujet », a-t-il souligné, tout en précisant que cette question « sera résolue dans quelques jours ».

Une fois les trois vieux bâtiments de la cité Ainouche Hdjila démolis, les autorités de la wilaya comptent réaliser d'importants projets au niveau de ce site situé en plein centre ville. « Nous sommes en train de penser à engager une étude pour y réaliser un parking à étage et sous sol, ainsi qu'une placette publique et un centre d'affaires », a détaillé le wali.

Dans la ville de Bouira, plusieurs habitations précaires dont des haouchs entiers ont été éradiqués notamment dans la cité Gouizi Said.

Par ailleurs, M. Maskri a indiqué que les travaux de réalisation des 1422 loge-

ments publics locatifs au niveau du nouveau pôle urbain se poursuivent malgré les retards cumulés par certaines entreprises réalisatrices.

« Au niveau du nouveau pôle urbain, les travaux sont en cours. Nous avons pris en considération toutes les instructions données par le Premier ministre Abdelmalek Sellal lors de sa dernière visite dans notre wilaya concernant la dotation de ce pôle d'autres commodités et édifices ainsi que d'établissements scolaires (collège, écoles primaires), un marché de proximité et une sûreté urbaine », a souligné le chef de l'exécutif.

Les autorités de la wilaya prévoient l'attribution « bientôt » de quelque 600 à 800 logements sociaux dans la ville de Bouira, où la demande en la matière ne cesse d'augmenter atteignant à ce jour 10 000 dossiers, selon les chiffres donnés par le même responsable.

Auparavant, une cérémonie célébrant la fête nationale de la police a été organisée au siège de la sûreté de wilaya de Bouira, où 90 fonctionnaires de la police ont été promus à des grades supérieurs. D'anciens fonctionnaires de la police ainsi que des nouveaux bacheliers ont été honorés lors de cette cérémonie marquée par la distribution de cadeaux symboliques et attestations d'honneur aux lauréats.

Riad D.

Annaba

Remise des clés de logement aux fonctionnaires de police

Les clés de 130 logements ont été attribuées, jeudi, à autant de fonctionnaires de la sûreté de la wilaya d'Annaba, à l'occasion de la célébration du 54ème anniversaire de la Fête de la police, a-t-on constaté.

Ces habitations font partie d'un quota total de 400 logements réalisés, au profit des fonctionnaires de la sûreté nationale, dans la commune d'El Bouni, a-t-on appris au cours de la cérémonie de célébration de la fête de la police, organisée au théâtre régional Azzeddine Medjoubi en présence des autorités civiles et militaires, des officiers et des agents de la sûreté nationale ainsi que des représentants de la société civile. En plus d'une exposition sur les activités de ce corps constitué, 138 éléments ont été promus lors de cette cérémonie présidée par l'inspecteur régional de la police de l'Est, Mustapha Benaini.

Un hommage a été rendu aux retraités du corps de la police ainsi qu'à des représentants des mouvements associatifs et sportifs. Les élèves lauréats (enfants de policiers) des examens du baccalauréat et du BEM (brevet d'enseignement moyen) ont également été honorés à cette occasion.

Riad D.

Bordj Bou Arreridj

La piscine communale «Chahid Selini» toujours fermée

La piscine communale «Chahid Selini» de Bordj Bou Arreridj sera prochainement ouverte dès la régularisation de la situation foncière du site sur lequel est implantée la structure, a indiqué jeudi le secrétaire général de cette collectivité locale, Younes Ben Amrah. Située au nord du chef lieu de wilaya, la piscine est restée longtemps fermée pour non parachèvement des procédures administratives relatives à la cession du foncier de l'Etat au profit de la commune de Bordj Bou Arreridj, a affirmé la même source. Il a par ailleurs expliqué que la piscine sera proposée à la location, une fois les procédures de régulation achevées, ajoutant que la rentabilité de cette structure demeure une priorité. M. Ben Amrah a également souligné que l'achèvement des procédures d'exploitation de cette piscine communale, malgré sa livraison depuis trois ans, a inhibé toute prise d'initiative par l'APC.

Reda A

Biskra

Plus de 30 établissements scolaires à réceptionner

Trente Quatre (34) établissements scolaires des trois paliers de l'enseignement seront réceptionnés dans la wilaya de Biskra au titre de la rentrée prochaine 2016-2017, a indiqué jeudi le directeur du secteur, Salah Bendada.

Il s'agit de 22 groupes scolaires, de quatre (4) collèges d'enseignement moyen (CEM) et de huit (8) lycées, a précisé le même responsable dans son allocution à l'occasion de la cérémonie de remise des prix aux lauréats de cette saison scolaire.

La réception des nouvelles infrastructures permettra d'élargir le réseau des structures éducatives, de diminuer le taux de surcharge des classes et d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves, a indiqué le même responsable.

Au cours de cette cérémonie, organisée en présence des autorités locales, des attestations et des cadeaux ont été distribués aux lauréats des différentes épreuves de l'enseignement dont le baccalauréat, où le premier prix est revenu à Fatima-Zohra Khamla qui a obtenu une moyenne de 18,17. La wilaya de Biskra dispose de 530 établissements scolaires dont 356 écoles primaires, 127 CEM et 47 lycées, a-t-on souligné.

G. Y.

Batna

Ouverture prochaine de 4 nouvelles sûretés de daïras

Quatre (4) nouvelles sûretés de daïras seront ouvertes à Seggana, Menaâ, Bouzina et Ouled Si Slimane dans la wilaya de Batna, a indiqué jeudi le chef de sûreté de wilaya, le commissaire divisionnaire de police Keddour Sassi.

Les locaux de ces sûretés sont entièrement réalisés et équipés, a précisé le même responsable, soulignant qu'avec leur ouverture la couverture sécuritaire à travers le territoire de la capitale des Aurès sera portée à 100 %.

Batna compte 17 sûretés de daïras et 16 sûretés urbaines dont des sûretés

extra-muros à Talkhemt, Arris, Barika et Ain Touta. Elle compte également douze (12) sûretés urbaines au chef-lieu de wilaya, en plus de quatre (4) brigades mobiles, a précisé le même responsable, estimant le taux de couverture sécuritaire à un (1) policier pour 340 habitants.

La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) qui place la sécurité des citoyens en tête de ses priorités est disposée à ouvrir une sûreté urbaine dans chaque quartier au besoin, a précisé le chef de sûreté de wilaya.

Dans un point de presse, animé mercre-

di après-midi, le commissaire divisionnaire de police Keddour Sassi a fait état d'un recul notable de la criminalité durant ramadhan 2016 qui a connu 360 affaires contre 800 affaires durant le mois de ramadhan 2015 et ce à la faveur du travail préventif et du sens d'anticipation de la police. La célébration du 54ème anniversaire de la Fête de la Police, célébrée annuellement le 22 juillet, a été marquée par la remise de grades aux agents promus et la distinction de plusieurs policiers dont les lauréats des tournois sportifs.

Bilal L.

CONFLITS ▶▶

Selon un parlementaire Britannique

Les enfants palestiniens vivent dans la peur, la violence et la mort

Les enfants palestiniens vivant sous l'occupation israélienne, grandissent dans un climat de peur, d'intimidation, de violence et de mort, sur des territoires semblables à une "prison collective" et soumis à un "blocus", s'est indigné mercredi à Londres, un parlementaire britannique.



Lors d'un débat sur l'impact des conditions de vie des enfants palestiniens sur leur santé, à la chambre des Lords, le membre Norman Reginald Warner, a affirmé que les enfants palestiniens de Ghaza et de Cisjordanie, vivent dans des conditions "déplorables" entre la "prison collective", le blocus et l'occupation militaire israélienne.

Il a dit éprouver un "sentiment d'indignation" face aux conditions dans lesquelles vivent les enfants de Palestine "au jour le jour et chaque jour".

Citant des chiffres de l'organisation "Save the Children" (épargnez les enfants, ou sauvez les enfants), l'intervenant a souligné qu'à Ghaza, où les enfants ont connu trois invasions militaires en six ans, "551 enfants ont été tués" et 3.436 ont été blessés, dont 10% sont handicapés à vie.

Les taux de retard de croissance et la malnutrition à long terme restent élevés, tandis que l'anémie touche près de 60% des écoliers et même plus d'enfants, a-t-il ajouté.

"Dans cette prison collective (Ghaza ndr), 95% de l'eau

est impropre à la consommation humaine", a déploré Lord Warner, évoquant également la pénurie permanente des médicaments et les foyers précaires en raison de la destruction de 10.000 maisons par l'occupant israélien.

Ces enfants font face aux frappes aériennes israéliennes qui ont tué récemment deux enfants et détruit les centrales électriques. La base de l'économie de la Palestine a été dévastée, sa classe moyenne anéantie et un tiers des écoles détruites, a-t-il encore dit.

Trente pour cent des demandes de patients, souvent des enfants, de quitter Ghaza pour un traitement médical sont refusées, et la population est de plus en plus dépendante de l'aide humanitaire. "Les enfants de Ghaza ont été condamnés, sans aucune faute de leur part, à un avenir sans espoir", s'est indigné le parlementaire.

En Cisjordanie, où il a dit avoir été en avril dernier, "les enfants palestiniens grandissent dans une culture de la peur, l'intimidation, la suspicion et parfois la mort".

Il a aussi exprimé son

inquiétude face à la menace quotidienne de la violence contre ces enfants relevant que le nombre des enfants tués en Cisjordanie a plus que doublé au cours des deux dernières années.

"Entre octobre 2015 et Mars 2016, 44 enfants palestiniens ont été tués. Les forces de sécurité israéliennes utilisent des balles réelles contre les enfants", a déploré Lord Warner, soulignant qu'en avril dernier, 414 enfants palestiniens se trouvaient dans une prison militaire, en violation de la quatrième Convention de Genève.

Il cite Military Court Watch pour dire que le nombre d'enfants palestiniens arrêtés par les forces israéliennes a augmenté de 156% depuis Septembre 2015.

"Beaucoup de ces enfants sont battus et détenus dans des conditions dangereuses et abusives, sans avoir accès à leurs parents ou à des avocats, pour avoir jeté des pierres en signe de protestation", s'est-il indigné.

Les conséquences sociales et mentales de ces conditions de vie sur les enfants sont diffi-

ciles à prendre en charge, et les dommages "dévastateurs" et "quasiment irrémédiables", a-t-il soutenu.

Il a invité le nouveau gouvernement du Royaume-Uni à revoir sa politique avec le gouvernement israélien sur cette situation, pour le respect de la primauté du droit, mais aussi pour sa "propre crédibilité auprès des autres transgresseurs du droit international".

Lors du débat, il a été rappelé que L'Unicef estime qu'au moins 373.000 enfants, soit, près de la moitié des enfants de Ghaza, ont besoin d'un soutien psychosocial.

Pour sa part, Lord Judd, du Labour Party (parti travailliste) s'est dit "profondément préoccupé" par "l'escalade actuelle de la violence israélienne" et le nombre des enfants palestiniens détenus par Israël sans inculpation ni jugement.

Il s'est également dit "troublé" par le nombre des écoles détruites à Ghaza.

D'autres membre de la chambre des lords sont intervenus, tels que la baronne Jennifer Louise Tonge, Christopher Thomas James, le conservateur Archibald Gavin Hamilton, la travailliste Doreen Elizabeth Massey, exprimant leur indignation face aux conditions de vie des enfants palestiniens, condamnés à un avenir sans espoir, sous l'occupation israélienne, chiffres et faits à l'appui. Ils sont convenus que la responsabilité leur incombait tous d'améliorer les conditions des enfants de la Palestine afin d'éviter la "une génération perdue et une tragédie à grande échelle".

A noter qu'un forum parlementaire sur la Palestine avait été organisé mardi ou les intervenants ont mis l'accent sur le rôle "positif" que pourrait jouer le Royaume-Uni pour le retour de la paix, la stabilité et la justice en Palestine.

R. I.

Syrie

Moscou a bombardé un poste de forces américaines et britanniques

Des avions russes ont bombardé en juin un poste militaire en Syrie utilisé par des soldats d'élite américains et britanniques et en juillet un camp lié à la CIA, a rapporté le Wall Street Journal dans son édition de vendredi, citant des responsables américains.

Ces frappes, qui ont eu lieu respectivement le 16 juin et le 12 juillet selon le quotidien américain, avaient pour but de faire pression sur les Etats-Unis pour qu'ils coopèrent plus étroitement avec la Russie dans le ciel syrien.

La veille de la première attaque, un contingent de 20 forces spéciales britanniques venaient de quitter le poste, situé dans le sud de la Syrie, à une quinzaine de kilomètres de la frontière jordanienne à At-Tanf.

Le poste a été touché par des armes à sous-munitions, ont précisé au journal des responsables américains et rebelles.

Les initiatives américaines pour chasser les forces russes n'ont pas empêché une nouvelle attaque le 12 juillet contre un camp lié à la CIA, l'agence américaine de contre-espionnage.

Trois semaines après la première attaque, des avions russes ont bombardé un camp de rebelles syriens utilisé par des familles de combattants soutenus par la CIA, situé à environ 80 kilomètres à l'ouest de At-Tanf.

Ces attaques ont renforcé l'opposition de responsables, au Pentagone et à la CIA, à coopérer avec Moscou, selon les responsables militaires et du renseignement cités par le quotidien.

Mais la Maison Blanche et le département d'Etat, désireux d'éviter une escalade militaire, ont convenu de continuer à rechercher un compromis.

La semaine dernière, les chefs de la diplomatie russe et américaine, Sergueï Lavrov et John Kerry, se sont mis d'accord pour coopérer militairement en Syrie contre les groupes jihadistes Etat islamique (EI) et Al-Nosra (branche locale d'Al-Qaïda).

D'après cet accord, Moscou cesserait de bombarder les positions des rebelles syriens soutenus par Washington et empêcherait son allié syrien de faire de même, en échange d'un moindre isolement russe sur la scène internationale, selon le Wall Street Journal.

AFP

Iran

Des "terroristes" en provenance de Turquie neutralisés

Un groupe de "quatre terroristes" venus de Turquie a été neutralisé en Iran, a annoncé un responsable de l'armée d'élite d'Iran cité vendredi par l'agence de presse officielle Irna.

Les quatre hommes ont été interceptés jeudi par les Gardiens de la révolution (organisation paramilitaire iranienne), près de la ville de Salmas (nord-ouest), dans la province d'Azerbaïdjan occidentale proche de la frontière entre l'Iran et la Turquie, selon Alireza Madani, commandant de l'armée d'élite iranienne de cette région.

"Deux des terroristes ont réussi à prendre la fuite vers la Turquie, l'un d'eux a été arrêté et un autre a été tué pendant l'opération" menée par les Gardiens, a affirmé le commandant.

"Ils veulent mener des activités terroristes en Iran", a-t-il ajouté en précisant que des fusils militaires avaient été saisis. Il n'a cependant pas indiqué à quel groupe appartenaient ces hommes.

R. I.

Ukraine

Les ONG dénoncent torture et disparitions forcées dans l'Est

Les autorités ukrainiennes et les rebelles séparatistes se livrent "à la torture et n'hésitent pas à faire disparaître des civils" dans l'Est de l'Ukraine, ont dénoncé jeudi dans un rapport les ONG Amnesty International et Human Rights Watch.

"Les autorités ukrainiennes et les séparatistes ont soumis des civils à des détentions arbitraires prolongées, sans contact possible avec le monde extérieur", indique le rapport, ajoutant que les deux camps refusent de reconnaître ces détentions ou de fournir des informations sur le sort des détenus.

"Dans la plupart des cas, les détenus ont subi des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitement. Plusieurs d'entre eux ont été privés de soins médicaux pour leurs blessures", ajoute le rapport.

Les organisations s'inquiètent en outre du fait que les civils détenus ont souvent été présentés comme des combattants afin d'être utilisés lors des échanges de prisonniers de guerre entre les deux camps, ce qui "peut être assimilé à une prise d'otage et donc à un crime de guerre", souligne le rapport.

Elles citent notamment le cas de Vadim, un homme de 39 ans capturé par l'armée ukrainienne en avril 2015 pour des liens supposés avec les séparatistes prorusses. Détenu dans un centre tenu par les services secrets ukrainiens (SBU), il y a été torturé et passé à tabac pendant plus de six semaines avant d'être libéré.

Après son retour à Donetsk, l'un des fiefs des séparatistes, Vadim a été arrêté par les rebelles, qui le soupçonnaient d'avoir été recruté par le camp adverse, et détenu pendant plus de deux mois dans

une prison non-officielle.

Les services secrets ukrainiens disposent de plusieurs prisons secrètes dans l'est de l'Ukraine, selon les ONG qui appellent les pays occidentaux soutenant Kiev à faire pression pour mettre fin à ces pratiques.

"Amnesty International et Human Rights Watch ont découvert que des détentions secrètes et illégales ont lieu dans des centres du SBU à Kharkiv, Kramatorsk, Izioum et Marioupol", dans l'Est de l'Ukraine, note le rapport.

L'ONU avait déjà dénoncé en juillet dans un rapport de possibles "crimes de guerres" commis par les deux camps en Ukraine, s'inquiétant notamment d'exécutions sommaires de civils et de bombardements aveugles de quartiers résidentiels des deux côtés de la ligne de front.

R. I.



Dans l'Est de la RDC

Le florissant "business de l'enlèvement"

Floribert Kambale Safari a troqué sa condition d'otage pour un nouvel asservissement. Enlevé pendant trois jours par des bandits dans l'Est de la République démocratique du Congo, il devra désormais consacrer pendant huit ans l'intégralité de son maigre revenu au remboursement de la rançon ayant permis de le libérer.



Paysan, M. Safari reçoit l'AFP devant sa maison en torchis coiffée d'un toit en tôle rouillée à Kayna, dans la verdure des collines du Nord-Kivu.

Né en 1954, ce petit homme au sourire triste et à la barbe poivre et sel raconte avoir été enlevé de nuit, début mai, par trois hommes armés et cagoulés dans le cabanon de son champ.

Les ravisseurs exigent d'abord 1.500 dollars pour sa libération. Ils finiront par accepter les 500 dollars péniblement récoltés par sa famille à coup d'emprunts à droite, à gauche.

Sa mésaventure est loin d'être isolée : depuis plus d'un an, la région est frappée par une vague d'enlèvements.

Paysans, chauffeurs, employés d'ONG, imams, prêtres catholiques, agents de l'état... Les rapt se comptent par dizaines et se déroulent presque toujours après versement d'une rançon, l'intervention des forces de l'ordre étant extrêmement rare.

L'insécurité -- sur fond de pauvreté généralisée -- est telle dans cette zone aux confins des territoires de Lubero, Rutshuru et Walikale, que certaines ½uvres caritatives comme la

Croix-Rouge internationale ont suspendu leurs opérations pendant plusieurs mois alors que les besoins ne manquent pas.

Plusieurs milices comme les rebelles hutu rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ou des groupes d'autodéfense qui leur sont opposés sont actives dans la région et pourraient être impliquées dans ces crimes, de même qu'un ou plusieurs réseaux de bandits.

Interrogé par l'AFP à Goma, la capitale provinciale, le gouverneur du Nord-Kivu, Julien Paluku, confesse une certaine impuissance.

"Nous sommes en train d'assister à un nouveau fléau (...) c'est un nouveau business", dit-il. "On est en train de réfléchir sur le mécanisme pour mettre fin à ça." À Kayna, comme dans la majeure partie du Congo, il n'y a ni eau courante, ni électricité, pratiquement pas de rues bitumées, et les seuls bâtiments en dur, fort décrépis, semblent dater de la colonisation belge (avant 1960).

Depuis sa libération le 13 mai, M. Safari n'ose plus retourner dans sa bananeraie par crainte d'être enlevé de nouveau par les mêmes ravisseurs.

Pour tout revenu, il dit

gagner chaque mois 5.000 francs congolais (environ cinq dollars) que lui rapporte la vente d'un bidon de "kasiksi" (alcool de banane) et sur lesquels aucune économie n'est possible.

"Je ne sais pas comment je vais faire pour rembourser", dit-il, "ici, on souffre ; si j'avais les moyens, j'irais vivre ailleurs".

Déménager, c'est ce qu'a fait Isaac Kavusa Vukole après avoir été pris en otage. Selon son témoignage, ce commerçant de Kayna qui approche la quarantaine a été enlevé en septembre 2015 à son domicile par des hommes armés et cagoulés qui l'ont conduit en forêt.

Deux jours durant, ses ravisseurs font pression sur sa famille en menaçant de le tuer ou en le fouettant pendant qu'il supplie ses proches de réunir les 15.000 dollars qu'ils exigent. La famille arrivera finalement à réunir 4.500 dollars, somme qui sera jugée suffisante pour le relâcher.

Convoi armé

Plus prospère que M. Safari, M. Kavusa dit avoir remboursé en un mois les 3.000 dollars empruntés pour sa rançon. Mais au prix de la vente des trois quarts de son stock, et il doit

maintenant payer un loyer pour son nouveau logement.

En voyage, "je vis en clandestinité. Le soir, je fais tout pour ne pas être visible", dit M. Kavusa, contraint de revenir régulièrement à Kayna et dans ses environs pour vérifier la bonne marche de ses boutiques.

Entre Kanyabayonga et Kiwanja, plus au sud, ce sont les véhicules circulant sur la piste (principal axe routier nord-sud de la province) qui ont longtemps été visés.

Depuis quelques mois, à la demande de M. Paluku, les voitures peuvent circuler en convoi escorté par un petit nombre de soldats, à raison de deux départs par jour dans les deux sens. Conducteur de camion-benne, José Byamungu Muderwa, dit avoir été un jour obligé d'arrêter son véhicule par des hommes armés ayant emmené avec eux 17 personnes. Plusieurs voyageurs faisant route sous la protection des soldats estiment que celle-ci, pour bienvenue qu'elle soit, est un pis-aller. Pour Jeannot Kisiba, comptable trentenaire, les autorités feraient mieux "de mettre fin au problème de l'insécurité" qui gangrène la province depuis plus de vingt ans.

AFP

Zimbabwe

Les anciens combattants dénoncent l'attitude "dictatoriale" du président Mugabe

Les anciens combattants, soutien traditionnel du président zimbabwéen Robert Mugabe, ont dénoncé jeudi son attitude "dictatoriale", prévenant qu'ils "ne soutiendraient pas un tel dirigeant" lors de l'élection de 2018.

"Nous notons avec inquiétude, choc et une totale consternation le renforcement des tendances dictatoriales incarnées par le président", a déclaré l'Association des vétérans de la guerre de libération du Zimbabwe. "Nous déclarons (...) désormais qu'aux prochaines élections, nous ne soutiendrons pas un tel dirigeant", a-t-elle ajouté dans un communiqué.

Dans un texte au ton très ferme, l'association accuse le président au pouvoir depuis l'indépendance de 1980 d'être "responsable de l'énorme souffrance de la population destinée à servir son auto-glorification et celle de ses complices".

Le parti de la Zanu-PF au pouvoir a "lamentablement échoué à utiliser le mandat qui lui a été donné aux élections générales de 2013 pour résoudre les problèmes économiques qui assaillent notre grande nation", ont encore expliqué les anciens vétérans.

Ces déclarations interviennent dans un contexte de contestation croissante contre le régime. Ces dernières semaines, le pays a connu une série de grèves et de manifestations - les plus importantes depuis des années - pour protester contre la crise économique dans laquelle le pays est embourbé depuis le début des années 2000.

Les vétérans de la guerre d'indépendance ont joué un rôle capital au début des années 2000 dans la politique de Robert Mugabe, en occupant des fermes appartenant à des Blancs dans le cadre d'une réforme agraire controversée destinée officiellement à redistribuer les terres agricoles à la majorité noire.

Cette réforme a provoqué une chute drastique de la production agricole du Zimbabwe, ancien grenier à céréales de la région.

Le président Mugabe, 92 ans et plus vieux chef de l'Etat au monde en exercice, compte se représenter à la présidentielle de 2018.

AFP

Des progrès en "danger", selon l'ONU

Les Nations Unies ont estimé jeudi que les avancées en matière des droits de l'Homme enregistrées par la République démocratique du Congo sont en "danger" si rien n'est fait pour apaiser "la tension [qui] monte" au fur et à mesure qu'approche la fin du mandat du président Joseph Kabila.

"Les avancées importantes réalisées dans le domaine de lutte contre l'impunité des violences sexuelles reflètent des progrès plus larges réalisés en RDC" depuis la dernière décennie, a déclaré le Haut-Commissaire des

Nations Unies aux droits de l'Homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, lors d'une conférence de presse à Kinshasa.

Parmi ces avancées, M. Ra'ad Al Hussein a également noté l'organisation de "deux élections présidentielles" en 2006 et 2011, reportées par M. Kabila.

Les élections présidentielle et législatives de 2006 constituent les premiers scrutins tenus en RDC depuis l'indépendance du Congo en 1960, au sortir de deux guerres ayant ravagé le pays entre 1996 et 2003.

"Il semble toutefois qu'aujourd'hui ces avancées puissent être en danger. Alors que des échéances électorales cruciales approchent, la tension monte", s'est-il inquiété au dernier jour d'une visite de quatre jours dans le pays.

Le diplomate jordanien a regretté "de n'avoir pas avoir pu rencontrer" le chef de l'Etat à l'issue de cette visite qui l'a conduit dans les provinces troublées du Nord et Sud-Kivu avant l'étape finale de Kinshasa.

M. Ra'ad Al Hussein s'est également dit "très préoccupé" par le "harcèlement croissant des repré-

sentants de la société civile et des journalistes, de la répression des voix qui s'opposent au gouvernement et des dispersions excessives et parfois mortelles de manifestations" alors que la RDC traverse une crise politique grave.

Cette situation est consécutive à la réélection contestée de M. Kabila en novembre 2011 (pour un dernier mandat de cinq ans) à l'issue d'un scrutin toutefois entaché d'irrégularités massives et dont les résultats avaient été rejetés par l'opposition.

M. Kabila est au pouvoir depuis 2001 et la constitution lui

interdit de se représenter, mais l'opposition l'accuse de manoeuvrer pour rester à son poste au-delà du terme de son mandat fixé au 20 décembre.

Cependant, un récent arrêt de la Cour constitutionnelle autorise le chef de l'Etat de rester en fonction jusqu'à l'élection de son successeur, alors que tout indique que l'organisation d'une présidentielle cette année relèverait d'un miracle.

Depuis plusieurs mois l'ONU dénonce le rétrécissement de l'espace politique congolais.

AFP

Donald Trump promet à l'Amérique ordre et sécurité

Donald Trump a dressé jeudi un portrait noir d'une Amérique en déclin et en proie à la violence pour mieux se présenter en sauveur providentiel qui va ramener l'ordre et la sécurité.

Dans un long discours à la tonalité résolument anxiogène prononcé à l'issue d'une convention qui a mis crûment en lumière les déchirures de son parti, le magnat de l'immobilier s'est présenté comme l'antidote aux politiques du passé de sa rivale Hillary Clinton. «Avec humilité et gratitude», l'homme d'affaires populiste de 70 ans - novice complet en politique - a accepté sa nomination pour porter les couleurs républicaines lors de l'élection présidentielle de novembre. Devant plus de 2.000 délégués réunis à Cleveland (Ohio) et devant des dizaines de millions d'Américains derrière leur écran, Donald Trump a martelé son message.

«La criminalité et la violence qui affligent aujourd'hui notre pays prendront bientôt fin», a-t-il lancé. Promettant «le retour à la sécurité (...) à partir du 20 janvier 2017», date de l'investiture du successeur de Barack Obama, il a confirmé son virage sécuritaire amorcé ces dernières semaines, dans une registre évoquant celui de Richard Nixon en 1968. «L'Amérique d'abord !», a-t-il asséné, l'index de la main droite levé, face à une foule électrisée. «Je suis votre voix !». Selon un folklore qui est la signature des conventions américaines, des dizaines de milliers de ballons rouges, blancs et bleus ont été lâchés sur l'immense salle omnisports du Quicken Loans Arena à l'issue de l'allocation du candidat.

Le sourire d'Ivanka

Quelques minutes plus tôt, c'est Ivanka Trump, 34 ans, qui avait raconté, dans un registre radicalement différent, la «générosité» et la «compassion» d'un père qu'elle a décrit comme soucieux de l'égalité des droits et de la place des femmes dans l'entreprise et la société.

Large sourire, longs cheveux blonds tombant sur une robe rose, elle a prononcé un discours mesuré que n'auraient probable-



ment pas désavoué nombre de démocrates.

Peter Thiel, entrepreneur de la Silicon Valley ouvertement homosexuel, a lui reçu une véritable ovation lorsqu'il s'est dit «fier d'être gay, fier d'être républicain, fier d'être Américain». Preuve d'une véritable évolution du «Grand Old Party» sur ce thème, Donald Trump a aussi promis, évoquant le massacre d'Orlando (49 personnes tuées dans un club gay), de «tout faire» pour protéger la communauté LGBT «des violences et de l'oppression d'une idéologie de haine». Et s'est arrêté un instant pour relever les applaudissements qui ont suivi ses propos.

S'il s'est gardé de commentaires personnels sur son adversaire (qu'il surnomme «Hillary-la-crapule» depuis des mois), Donald Trump a dressé un bilan noir et sans nuance de son passage à la tête de la diplomatie américaine (2009-2013). Un bilan qui se résume selon lui à «la mort, la destruction, le terrorisme et l'affaiblissement».

«L'Amérique est moins en sécurité, et le monde plus instable, depuis qu'Obama a pris la décision de donner la responsabilité de la politique étrangère américaine à Hillary Clinton», a-t-il asséné.

Dans un discours régulièrement interrompu par la foule scandant «USA ! USA !

USA !», il a aussi décoché quelques flèches à Barack Obama, accusé d'avoir, par son «discours irresponsable», divisé par race et couleur et rendu l'Amérique «plus dangereuse pour tout le monde».

Reprenant un à un les thèmes d'une campagne qui a pris tout le monde par surprise, il a réaffirmé sa volonté de construire «un grand mur à la frontière pour empêcher l'immigration illégale, les gangs, la violence, et le déversement de drogue dans nos communautés». Donald Trump associe régulièrement ces clandestins à la criminalité, et a cité jeudi des meurtres commis par des sans-papiers aux Etats-Unis. L'homme d'affaires a encore promis la renégociation complète des «horribles accords de libre-échange avec la Chine et de nombreux autres», dont l'Aléna (Nafta en anglais), qui unit Etats-Unis, Canada et Mexique, et fut signé en 1993 par Bill Clinton.

'Président ou dictateur ?'

«Je vous demande votre soutien pour que je puisse être votre champion à la Maison Blanche», a-t-il conclu à l'issue d'une allocution de plus d'une heure et quart. Dayna Dent, 69 ans, déléguée suppléante de l'Etat de Washington, a été «emportée» par le discours.

«Je pense que Donald est très sincère, et j'aime ça. Et puis, visiblement, il adore sa famille, et ça me plaît». Le candidat républicain espère un rebond dans les sondages à l'issue de cette convention qui n'aura pas été épargnée par les polémiques (affaire du plagiat du discours de Melania Trump, camouflet infligé par Ted Cruz qui a refusé, sur scène à Cleveland, de lui apporter son soutien). Investie avec une extrême virulence («Enfermez-la!») toute la semaine par les chefs et délégués républicains, Hillary Clinton sera elle formellement désignée par son parti la semaine prochaine à Philadelphie. Attendant son heure — elle devrait dévoiler son colistier vendredi ou samedi depuis la Floride — elle s'est montrée relativement discrète ces derniers jours. «Nous valons mieux que cela», a-t-elle simplement tweeté, au beau milieu du discours de son rival républicain qu'elle affrontera en face-à-face le 26 septembre, lors du premier d'une série de trois débats présidentiels.

«Moi, tout seul, je peux gérer le problème». Ce type veut être président ou dictateur?», s'est interrogé de son côté sur Twitter Bernie Sanders, candidat défait aux primaires démocrates, qui a galvanisé des millions de jeunes Américains.

AFP

Le discours de Trump, principaux extraits

Donald Trump a promis aux Américains jeudi ordre et sécurité s'il devenait président, en acceptant l'investiture du parti républicain pour l'élection présidentielle de novembre. Et il n'a pas mâché ses mots sur sa rivale Hillary Clinton.

Voici les principaux extraits de ce discours:

► RETOUR DE LA SECURITE

«La criminalité et la violence qui affligent aujourd'hui notre pays prendront bientôt fin. A partir du 20 janvier 2017 (date de la prise de fonction du prochain président américain, après l'élection présidentielle de novembre, ndr), ce sera le retour à la sécurité.»

«Le devoir de base de l'Etat est de défendre la vie de ses citoyens. Tout gouvernement qui échoue à cela est un gouvernement qui n'est pas digne de diriger.»

«J'ai un message pour tous ceux qui troublent l'ordre public dans nos rues et menacent nos policiers: quand je prêterai serment l'année prochaine, je ramènerai l'ordre public dans notre pays.»

► HILLARY CLINTON

«L'Amérique est moins en sécurité, et le monde plus instable, depuis qu'Obama a pris la décision de donner la responsabilité de la politique étrangère américaine à Hillary Clinton (...) C'est le bilan d'Hillary Clinton: mort, destruction et affaiblissement.»

Mais le bilan d'Hillary Clinton n'a pas à être le bilan de l'Amérique. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés, pauvreté et violence chez nous, guerre et destruction à l'étranger, dureront tant que nous continuerons à compter sur les mêmes responsables politiques qui les ont créés. «Un changement de leadership est nécessaire.»

► L'AMERIQUE D'ABORD

«Tant que nous serons dirigés par des hommes politiques qui ne feront pas de l'Amérique leur priorité, nous pouvons être sûrs que les autres pays ne traiteront pas l'Amérique avec respect. Tout cela changera quand je prendrai mes fonctions.»

«La différence la plus importante entre notre plan et celui de nos opposants et que

notre plan mettra l'Amérique au premier plan. L'américanisme, et non le globalisme, sera notre credo. Le peuple américain sera à nouveau la priorité numéro un.»

► CHANGEMENT

«Mon message est que les choses doivent changer, et elles doivent changer maintenant. Chaque jour, je me lève, déterminé à améliorer la vie des gens de ce pays qui ont été négligés, ignorés et abandonnés.»

«Je suis avec vous, le peuple américain. Je suis votre voix. A tous les parents qui rêvent pour leurs enfants, à tous les enfants qui rêvent de leur avenir, je dis ce soir: je suis avec vous, et je me battrai pour vous, et je gagnerai pour vous.»

► IMMIGRATION

«Nous devons immédiatement suspendre l'immigration en provenance de pays ayant été compromis par le terrorisme, jusqu'à la mise en place de mécanismes de contrôle.»

«Nous allons construire un grand mur à la frontière pour empêcher l'immigration illégale, les gangs, la violence et le déversement de

drogue dans nos communautés.»

► ECONOMIE

«Nos horribles accords de libre-échange avec la Chine et de nombreux autres seront complètement renégociés. Cela inclut la renégociation de l'Aléna» (traité avec Mexique et Canada).»

«Nous allons sévir contre toutes les infractions commerciales, notamment en mettant en place des droits de douane contre les pays qui trichent. Cela inclut stopper le vol scandaleux de propriété intellectuelle par la Chine, ainsi que leur dumping commercial illégal et la manipulation dévastatrice de leur monnaie.»

► OTAN

«Récemment, j'ai dit que l'Otan était obsolète car elle ne couvrait pas bien le terrorisme, et car de nombreux pays membres ne payaient pas leur part. Comme d'habitude, les Etats-Unis en financent le coût. Peu après, l'Otan a annoncé un nouveau programme pour lutter contre le terrorisme. Un vrai pas dans la bonne direction.»

AFP

Dix dates clés de la vie de Donald Trump

Donald Trump a été jeudi soir formellement désigné par la convention du parti républicain comme son candidat à l'élection présidentielle américaine de novembre.

Voici les dix dates clés de la vie du magnat de l'immobilier et novice en politique.

► 14 juin 1946

Donald Trump naît dans le Queens, à New York, quatrième de cinq enfants. Son père Fred est un riche promoteur immobilier, fils d'immigrés allemands. Sa mère Mary vient d'Ecosse.

Agité et indiscipliné, le jeune Donald est envoyé dans un internat militaire avant d'intégrer une école de commerce à l'université de Pennsylvanie en 1968. Il travaille ensuite pour son père.

► 1978

Dédaignant les banlieues de New York où son père a fait fortune, il préfère se concentrer sur Manhattan. Il lance ses premières affaires sur l'île grâce au réseau politique de son père et à un prêt d'un million de dollars de l'entreprise paternelle Fred Trump. Trump achète un hôtel délabré, le Commodore, près de la gare Grand Central, le rénove et en fait un Grand Hyatt.

En 1983, la construction de la fameuse Trump Tower sur la Cinquième avenue de Manhattan est terminée, symbole de l'opulente extravagance des années 1980. Trump s'empare des immeubles les plus tape-à-l'œil du pays, surfant sur la vague libérale des années Reagan.

► 22 octobre 1987

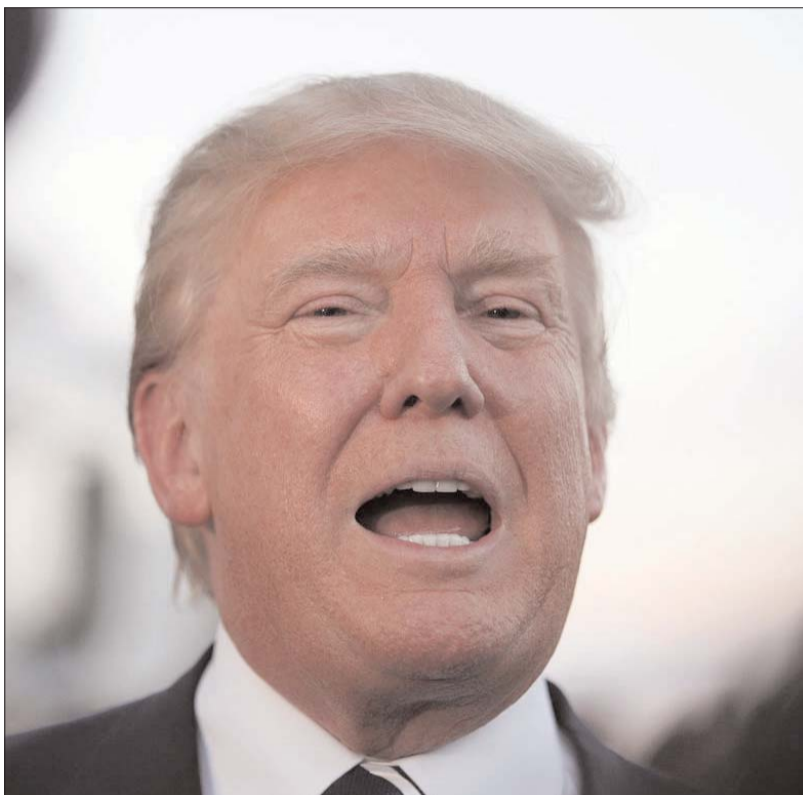
Trump prononce un discours au Rotary Club de Portsmouth, dans le New Hampshire, dans lequel il se demande pourquoi les Etats-Unis protègent militairement leurs riches alliés comme le Japon et l'Arabie saoudite.

C'est le début du flirt de Trump avec la politique.

► Novembre 1987

Les mémoires de Trump, «The Art of the Deal», sont publiées et lui font une réputation d'homme d'affaires astucieux.

Écrit par Tony Schwartz, le livre est aussitôt un succès. Il reste 48 semaines sur la liste des best-sellers du New York Times et s'est vendu à plus d'un million



d'exemplaires.

► 1991

Inauguré en grande pompe en 1990 à Atlantic City, sur la côté est, l'immense hôtel-casino Trump Taj Mahal entre en cessation de paiement à peine un an plus tard. C'est le premier d'une série de revers cuisants essuyés par le milliardaire dans la deuxième capitale du jeu aux Etats-Unis, après Las Vegas. Après quatre faillites, le magnat quitte finalement la place, en fermant ou en cédant ses casinos en dépôt de bilan, en 2009.

► 8 janvier 2004

Trump devient présentateur vedette de la nouvelle émission de télé-réalité «The Apprentice».

Révélant son sens des affaires et son art du spectacle, l'émission donne à Trump un statut de célébrité et l'introduit auprès d'une nouvelle génération d'Américains trop jeunes pour se souvenir de ses coups d'éclat des années 1980.

Son expression favorite dans l'émission —«vous êtes viré»— devient un véritable slogan.

► 16 juin 2015

Trump annonce qu'il est candidat à la présidence des Etats-Unis.

Sa candidature provoque aussitôt la controverse quand il promet d'ériger un mur à la frontière américano-mexicaine pour empêcher les immigrants d'entrer aux Etats-Unis.

Il traite les Mexicains de «criminels», de «trafiquants de drogue» et de «violeurs».

► 1^{er} mars 2016

Trump attaque les primaires au cours desquelles il bat 16 concurrents, séduisant la classe moyenne blanche avec un discours anti-système. Lors de ce premier «Super mardi», il gagne dans sept Etats, de Alabama jusqu'au Vermont. Ses rivaux sont sous le choc.

► 3 mai 2016

Trump devient le candidat présumé des républicains à la Maison Blanche quand son dernier rival sérieux, Ted Cruz, abandonne la course après avoir perdu dans l'Indiana. «Nous allons gagner en novembre, et nous allons gagner largement», jubile le milliardaire à la Trump Tower de New York.

► 21 juillet 2016

Pourtant divisée, la convention du parti républicain adoube Trump comme son candidat à la Maison Blanche.

AFP

La convention Trump en six moments clés

■ La convention d'investiture républicaine de Cleveland, loin d'être le grand show d'unité espéré, a été marquée par les polémiques et les divisions. Voici six moments clés qui ont alimenté la chronique du show Trump.

Huées inaugurales

Lundi après-midi: des délégués anti-Trump tentent un ultime recours lors d'un vote sur l'adoption du règlement de la convention. Le président de séance rejette leur pétition, déclenchant des huées. Une déléguée de Virginie, Diana, monte sur une chaise et s'époumone, en vain.

«Voilà comment les chemises brunes se comportent», grince Gordon Humphrey, délégué du New Hampshire, en comparant la direction du parti à des fascistes.

Le plagiat de Melania

Lundi soir, discours de Melania, l'épouse d'origine slovène de Donald Trump.

«Mes parents m'ont bien fait comprendre ces valeurs: travaillez dur pour ce que vous voulez dans la vie. Vos mots sont votre engagement. Vous devez faire ce que vous dites et tenir vos promesses. Traitez les gens avec respect», déclare-t-elle devant 23 millions de téléspectateurs.

Peu après, un journaliste reconnaît ce passage et un autre, identiques à quelques mots près, au discours prononcé par Michelle Obama à la convention d'investiture démocrate de 2008.

Ce n'est que mercredi que l'équipe de Trump reconnaît qu'une plume a effectivement copié les passages. Mais la polémique a gâché le grand moment de Melania.

'Hillary en prison!'

Mardi soir: Chris Christie, coiffé au poteau pour le poste de colistier de Donald Trump, livre un réquisitoire sans nuance contre la démocrate Hillary Clinton, déclarée «coupable» des échecs diplomatiques supposés de l'administration Obama.

«Enfermez-la!» scandent à plusieurs reprises les délégués et invités républicains dans la salle omnisports de Cleveland, certains levant le poing, dans un immense rugissement répété.

- 'Je t'aime Papa'

Mardi: les délégués républicains procèdent au vote formel pour désigner Donald Trump candidat républicain à la Maison Blanche.

«Félicitations papa, on t'aime», déclare Donald Jr., l'aîné des enfants Trump, qui qualifie son père de mentor et de meilleur ami.

«Je connais mon père. Je sais que quand quelqu'un lui dit que quelque chose est impossible, cela le pousse à aller de l'avant», déclare-t-il aussi dans un discours.

Les quatre enfants adultes du candidat, âgés de 22 à 38 ans, ont chacun prononcé un discours à la tribune. C'est Ivanka, sa préférée, qui a obtenu le créneau le plus exposé, jeudi soir.

Le camouflet de Ted Cruz

Mercredi soir: d'autres ex-rivaux de Donald Trump aux primaires, en froid avec le vainqueur, avaient choisi de boycotter la convention. Pas Ted Cruz, le finaliste. C'était pour mieux humilier le candidat. «Si vous aimez votre pays et aimez vos enfants autant que je les aime, levez-vous et parlez et votez selon votre conscience», lance-t-il, refusant d'apporter son soutien.

Ted Cruz est hué copieusement par la salle, alors qu'il avait été accueilli par une ovation debout. Mais celui qui entend consolider l'aile conservatrice du parti républicain a posé un jalon pour la suite, peut-être la présidentielle de 2020.

'J'accepte votre nomination'

Jeudi soir: Donald Trump livre un sans faute pour son discours acceptant la nomination comme candidat républicain à la présidentielle. Pendant une heure et 17 minutes, il suit scrupuleusement le texte qui défile sur les prompteurs, n'improvisant qu'ici et là pour enfoncer le clou sur tel ou tel point.

Le ton est martial. «J'ai un message pour tous ceux qui troublent l'ordre public dans nos rues et menacent nos policiers: quand je prêterai serment l'année prochain, je ramènerai l'ordre public dans notre pays».

A 23h34, Donald Trump conclut par un «Dieu vous bénisse, je vous aime!», et 125.000 ballons bleu-blanc-rouge tombent du plafond. Dehors un feu d'artifice met un point final à une convention très mouvementée.

AFP



Selon Reporters sans frontières (RSF)

Mainmise des hommes d'affaires sur les médias dans le monde



Reporters sans frontières (RSF) a dévoilé jeudi, dans un nouveau rapport, la mainmise "croissante" d'une poignée d'hommes d'affaires sur les médias pour les "asservir à leurs intérêts économiques ou politiques".

«**O**ligarques : le mot n'est pas trop fort pour désigner ceux qui rachètent journaux, magazines et télévisions à travers le monde. Chine, Etats-Unis, France, Russie à aucun pays, aucun continent ne semble échapper à ces géants du business pris par une soudaine fièvre acheteuse de médias», précise RSF.

Intitulé «Médias : les oligarques font du shopping», le rapport d'une soixantaine de pages dévoile cet accaparement, «un phénomène mondial», de groupes de médias

d'information entiers, par des personnalités «dont l'intérêt pour le journalisme est secondaire par rapport à la défense de leurs propres intérêts», faisant remarquer que les journalistes se trouvent dans «les prisons invisibles de l'argent» qui les privent d'exercer leur métier «en toute indépendance». Pour RSF, ces hommes d'affaires, «achètent non pas pour élargir le pluralisme mais pour étendre le champ de leur influence ou celle de leurs amis».

«De la Russie à la Turquie, de l'Inde à la Hongrie, et même dans les démocraties réputées les plus ouvertes, des personnalités riches font usage de leurs fortunes pour faire leurs courses médiatiques», indique-t-elle, relevant qu'il arrive que «certains sauvent des journaux ou des groupes audiovisuels par esprit philanthropique, mais le plus souvent ils mettent leurs propriétés au service de leurs activités tierces».

En Turquie, en Chine, en Russie, en Inde, constate l'ONG, «de nouveaux empires médiatiques voient le jour, souvent avec la bénédiction des pouvoirs politiques»,

précisant que leurs propriétaires exercent un contrôle «strict» sur l'information, «quand les contenus journalistiques ne sont pas tout simplement remplacés par du divertissement».

Dans son rapport, qui cite notamment plusieurs d'entre eux, RSF s'interroge sur leur ambition qui est, affirme-t-elle, «souvent à la mesure de leurs moyens: sans limites», décidant ainsi de lancer une campagne médiatique sur l'indépendance de l'information.

«S'il est insupportable que les journalistes soient placés en détention dans des prisons, il est aussi préjudiciable pour le droit de tous à l'information que les reporters soient confinés dans des «prisons invisibles», enchaînés à des influences qui les empêchent de collecter et diffuser les informations avec pour seules références leur honnêteté, leur curiosité et leurs méthodes», explique l'ONG, qui rappelle que le classement mondial de la liberté de la presse de 2016 montrait que «seul un être humain sur quatre a accès à une presse libre».

Bilal L.

Immigration clandestine

3.395 personnes détenues en Espagne

L'Espagne a enregistré au cours de la première moitié de l'année 2016 quelques 3.395 immigrés clandestins qui ont été détenus dans les centres spécialisés, a indiqué jeudi la direction générale de la police espagnole. L'Espagne, a-t-on ajouté de même source, a réussi dans sa lutte contre l'immigration clandestine.

La première moitié de 2016 a enregistré seulement 3395 immigrants détenus dans les établissements de détention des immigrants clandestins alors qu'en 2012 le chiffre atteint était de l'ordre de 13.241 précise-t-on avant d'expliquer que différents aspects ont contribué à cette baisse notamment l'amélioration des critères d'évaluation de la détention et la coopération avec les pays d'origine et de transit de l'immigration clandestine».

La direction générale de la police

espagnole qui s'est félicitée dans un communiqué diffusé jeudi, du «travail accompli au niveau des frontières et son engagement particulier dans la lutte contre la traite des êtres humains et l'immigration clandestine» souligne par ailleurs que «la détention vise à prévenir et sauvegarder les droits et libertés reconnus dans la loi», ajoutant que «le séjour moyen est actuellement de 24 jours et ne saurait dépasser la durée maximale fixée à 60 jours».

Ces établissements de détention sont considérés, a-t-on souligné comme des «outils fondamentaux pour le respect de la politique d'immigration de l'Union Européenne» et pour cette raison, l'Espagne, en tant que pays membre, a «adapté sa politique d'immigration avec les principes du droit européen», a-t-on expliqué. Les étrangers internés dans ces éta-

blissements, poursuit-on, ont «le droit d'être informés de leurs situations, assurés de leur intégrité physique et sont assistés d'un avocat si besoin est. (à...) Les immigrants clandestins ont également la possibilité d'avoir un contact avec les organisations non gouvernementales», a-t-on précisé de même source. «Depuis 2011 jusqu'à aujourd'hui, il y a eu une diminution progressive du nombre d'étrangers qui sont entrés dans ces centres. D'un total de 13.241 en 2012 ce chiffre est passé à 6930 en 2015», a-t-on indiqué.

A l'heure actuelle, L'Espagne dispose, conclut-on, de sept établissements de détention pour immigrants clandestins avec une capacité d'accueil globale de l'ordre de 1.472 places dont 1300 destinés aux hommes et 172 pour les femmes.

R. I.

Philippines

L'ex-présidente Gloria Arroyo libérée de prison

■ L'ancienne présidente des Philippines, Gloria Arroyo, a été libérée jeudi après cinq années de détention pour une affaire de corruption, a annoncé son avocat. «C'est un jour heureux aujourd'hui car elle vient d'être libérée», a déclaré Me Laurence Arroyo alors que l'ex-présidente quittait l'hôpital militaire où elle était détenue depuis son arrestation en novembre 2011.

Mardi, la Cour Suprême avait ordonné l'abandon des poursuites contre Mme Arroyo dans une affaire de corruption et demandé sa libération immédiate. La Cour avait estimé qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves contre l'ancienne dirigeante. Mme Arroyo, 69 ans, présidente de l'archipel entre 2001 et 2010, était accusée d'avoir fait main basse sur 366 millions de pesos (sept millions d'euros) dans les caisses de la loterie nationale, des fonds qui étaient destinés à des programmes caritatifs. D'abord jugée par un tribunal spécial anticorruption, l'ancienne présidente avait refusé de coopérer. Arguant que l'accusation manquait de preuves, elle avait saisi la Cour suprême pour lui demander de classer l'affaire. Initialement, Mme Arroyo avait été arrêtée pour fraude électorale lors des sénatoriales de 2007, une affaire pour laquelle elle a bénéficié d'une libération sous caution -en juillet 2012- mais qui reste en suspens. En 2004, Gloria Arroyo avait remporté l'élection présidentielle mais avait déjà dû démentir des accusations de fraude électorale.

R. G.

ONU

Antonio Guterres favori pour succéder à Ban Ki-moon

■ L'ancien Premier ministre portugais Antonio Guterres est donné favori pour succéder à Ban Ki-moon au poste de secrétaire général de l'Onu après un premier vote, suivi très près de l'ancien président slovène Danilo Turk. Le Conseil de sécurité des Nations unies a organisé jeudi un premier vote à bulletins secrets dans le but de réduire le nombre de candidats à la succession. Selon des résultats vus par Reuters, la Bulgare Irina Bokova, directrice générale de l'Unesco, arrive troisième, devançant le Serbe Vuk Jeremic et le Macédonien Srgjan Kerim, tous deux anciens ministres des Affaires étrangères de leur pays, quatrièmes ex aequo. Ban Ki-moon mettra fin à ses fonctions à la fin de l'année, au terme de deux mandats consécutifs de cinq années.

L'Assemblée générale de l'Onu a entrepris cette année de lever une partie du voile d'opacité qui couvre depuis soixante-dix ans le processus de sélection du secrétaire général en réclamant que les nominations soient rendues publiques et en prônant l'organisation de débats avec chaque candidat. Mais ce sont les quinze membres du Conseil de sécurité qui recommanderont un seul candidat à l'Assemblée générale, chargée d'élire formellement le nouveau chef de l'Onu, et continueront à se réunir à huis clos jusqu'à ce qu'un nom fasse consensus, ce qui n'est pas attendu avant le mois d'octobre. Lors du premier scrutin, les membres du Conseil devaient jeudi, pour chaque candidat, choisir entre «encourager», «décourager» ou «sans opinion». Plus d'un quart des 193 pays membres des Nations unies souhaitent qu'une femme succède à Ban Ki-moon, un ancien ministre sud-coréen des Affaires étrangères, et la moitié des douze candidats sont des femmes. Aucune femme n'a jamais occupé le poste de secrétaire général de l'Onu.

Reuters

France

Un campement de migrants évacué à Paris

■ Un campement d'environ 1.000 migrants était en cours d'évacuation vendredi matin, 26e opération de ce type en un an dans la capitale française. Entre 1.200 et 1.400 personnes, pour la plupart des hommes, originaires d'Erythrée, de Somalie ou d'Afghanistan, avaient été recensées ces derniers jours dans ce campement situé sous une ligne de métro aérien, non loin des locaux d'une association chargée par les pouvoirs publics d'enregistrer les premières demandes d'asile. Pierre Henry, le responsable de cette association, France Terre d'asile, a souligné le manque de moyens pour accueillir toutes les demandes: «il faut dans toutes les capitales régionales des centres pour accueillir et orienter les migrants», a-t-il déclaré. Selon Didier Leschi, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, les occupants du campement sont aussi «des gens qui peuvent demander l'asile mais ne veulent pas parce que la France n'est qu'une étape», et aussi certains «qui ont obtenu le statut de réfugié mais ne trouvent pas d'emploi et ne savent pas où se loger».

R. F.



Les succès du chanteur ont été interprétés

Gala en hommage à Hachemi Guerrouabi

L'orchestre "Leriem", composée de célèbres interprètes de la chanson hawzi dont Lamia Madini, Dalila Naim et Nawel Illoul, a exécuté plusieurs chansonnettes de Guerrouabi.



Plusieurs stars de la chanson hawzi et chaabi ont animé mercredi soir au Palais de la Culture, Moufdi Zakaria (Alger), un gala lors duquel elles ont interprété les plus beaux succès du chantre du chaabi, à l'occasion du dixième anniversaire de sa disparition. Organisée dans le cadre de la Semaine culturelle Hachemi Guerrouabi, cette soirée a été animée par les orchestres "Leriem" et "EL Barah"

relevant de l'Association culturelle éponyme, qui ont exécuté avec brio des qasidas et des chansonnettes célèbres du chantre. Le début de soirée a été animé par l'artiste Bedjaoui Tarek Ayad, lauréat du prix national Hachemi Guerrouabi édition 2015, qui a chanté le titre "Kifach Hilti Ya nassi" à la manière du défunt Guerrouabi.

L'orchestre "Leriem", composée de célèbres interprètes de la chanson hawzi dont Lamia Madini,

Dalila Naim et Nawel Illoul, a exécuté plusieurs chansonnettes de Guerrouabi notamment "Goulou L'ness" et "Tawahacht El Bahdja".

Abdelkader Chaou, présent à l'occasion, a également interprété quelques succès du chantre Guerrouabi, sous les applaudissements du public et les youyous des femmes, puis l'orchestre "El Barah" est monté sur scène pour jouer des morceaux comme "Allo allo", "L'barah" et

"Qorsan ighnam", interprétés par des artistes célèbres à l'instar de Kamel Aziz, Mehdi Tamache et Mohamed Aidaoui. La semaine culturelle Hachemi Guerrouabi, organisée par l'Association culturelle éponyme, sera clôturée jeudi au Palais de la culture Mofdi Zakaria, par un gala qui sera animé par plusieurs artistes connus de la chanson algérienne notamment Nadia Benyoucef et Djamel Allem. **Riad D.**

Un récital oscillant entre le qcid du terroir et les chansonnettes

Sid Ali Driss en ouverture de "Layali Mezghenna"

Un spectacle musical dédié au châabi, un récital oscillant entre le qcid du terroir et les chansonnettes avec une orchestration respectant les traditions à la manière du maître El Hachemi Guerrouabi (1938-2006), a été animé jeudi soir, par le chanteur Sid Ali Driss à la "Tahtaha" (placette des artistes) au port d'Alger.

Organisé par l'établissement Arts et culture de la wilaya d'Alger, ce spectacle inaugure le premier cycle musical "Layali Mezghenna", un programme d'animation musical qui se poursuivra jusqu'à la fin de la saison estivale, annonce les organisateurs.

Devant un public peu nombreux pour cette première soirée, Sid Ali Driss a revisité, à sa manière, le répertoire de chansonnettes écrites par Mahboub Bati, et qui

avait fait le succès d'El Hachemi Guerrouabi.

Avec la même profondeur dans la voix que celle de son mentor, Sid Ali Driss a également interprété un medley d'extraits de qcid.

Natif de Tizi-Ouzou en 1956, Sid Ali Driss, proche parent d'El Hachemi Guerrouabi et un de ses rares élèves directs, avait fait ses classes dans l'association "El Fen Wel Adeb" avant de se faire remarquer dans des émissions de la télévision et de la radio alors qu'il n'avait que 20 ans.

Inauguré jeudi par Sid Ali Driss, le premier cycle de "Layali Mezghenna" prévoit de produire sur scène la nouvelle voix de la musique andalouse de Tlemcen Meriem Ben Allal, qui présentera son dernier album hommage au Cheikh Redouane Bensari le 22

juillet, et le 23 du même mois Zineddine Bouchaâla, référence du chant aïssaoua constantinois.

D'autres figures de la musique algérienne se produiront également sur cette même scène à l'instar de Abdelkader Chaou ou Mbarek Dakhla ou encore le chanteur de musique kabyle "Kheloui Lounes", ont indiqué les organisateurs. Inaugurée en 2014, cette petite terrasse de la pêcherie d'Alger aménagée en café spectacle, bien tenu avec une vue imprenable sur le port de pêche et la baie d'Alger, a déjà accueilli sur sa scène de nombreux événements, dédiés à la musique andalouse et châabi, dont le dernier remonte au mois de ramadan dernier, et qui ont connu un franc succès auprès du public. **Bilal L.**

Festival international d'Oran du film arabe

Des jurys composés de professionnels du cinéma

Les jurys devant évaluer les différentes œuvres cinématographiques en compétition dans la 9ème édition du Festival international d'Oran du film arabe (FIOFA) du 22 au 27 juillet sont composés de professionnels du monde Arabe et d'ailleurs.

Le jury principal du festival consacré à la catégorie des longs métrages est présidé par le réalisateur syrien Mohammad Malas qui a, à son actif, plusieurs films en particuliers "Soulam ila Dimachq" (une échelle pour Damas) en 2013 et "Bab al-Maqam" en 2005, en plus de plusieurs distinctions et hommages dans nombreux pays arabes et européens.

Pour sa part, l'Algérien Rachid Benallal a été désigné à la tête du jury des courts métrages et le cinéaste tunisien Mourad Benchikh à la tête du jury des films documentaires.

Le jury de la compétition des longs métrages compte aussi, parmi ses membres, des artistes d'Algérie et de pays arabes et européens, à l'instar de l'acteur égyptien Asser Yassin, qui a pris part à plusieurs œuvres cinématographiques et télévisuelles depuis les années 2000. Son parcours est marqué par sa participation au film "Imarat Yaakoubian".

L'actrice palestinienne Ruba Bilal, qui a commencé sa carrière sur scène pour élargir ensuite son expérience à la télévision et au cinéma, figure également dans ce jury, de même que l'actrice algérienne Fatima Belhadj qui a une expérience dans la réalisation à travers les séries "Hadeth oua hadith" et "Chouf wach rak tchouf" et le long métrage "Mal watni". L'acteur français Jean Baptiste fait également partie du jury.

Le jury de la catégorie des courts métrages en compétition dans cette édition du FIOFA est composé de l'actrice marocaine installée aux Emirats arabes unis, Mayssa Maghrebi qui a participé à plusieurs œuvres cinématographiques au Golfe arabe, ainsi que l'actrice franco-libanaise Laetitia Eido, qui a campé le rôle de Lalla Fatma N'soumer.

Le réalisateur algérien Rachid Benallal, qui préside ce jury, a participé à plusieurs courts et longs métrages en temps que monteur. En tant que réalisateur, son oeuvre la plus importante est "Le rebelle", qui traite du parcours du poète Si Mohand U Mhand.

Le réalisateur tunisien Mourad Ben Cheikh, qui préside le jury des films documentaires, a réalisé plusieurs films dont notamment "la khaouf baad el yaoum" (pas de crainte partir de ce jour) évoquant la révolution tunisienne.

Ce jury est composé de plusieurs acteurs et critiques arabes dont l'actrice et productrice Carole Abboud, le critique cinématographique Jordanien Najih Hassan et le critique algérien Djamel Hazourli et le Français Michel Serseau.

Mohamed Malas et Asser Yassin ont tous deux exprimé leur joie de participer aux jurys du FIOFA à travers des vidéos postées sur le site internet de la manifestation.

Malas a souligné que "le festival est devenu un rendez-vous cinématographique important pour les acteurs et artistes arabes. Asser, quant à lui, a affirmé son enthousiasme pour la découverte de l'Algérie et de son peuple lors de sa première visite au pays. **R. C.**

L'Orchestre symphonique national a animé un concert

Ouverture officielle de l'Opéra d'Alger

L'Opéra d'Alger, sis dans la commune d'Ouled Fayet (Ouest d'Alger) s'est ouvert officiellement mercredi soir par un concert de l'Orchestre symphonique national, en présence du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa, de hauts responsables de l'Etat et de membres du gouvernement.

L'ambassadeur de Chine et des représentants du corps diplomatique accrédité à Alger ainsi que des personnalités du monde de la culture étaient également présents à l'ouverture de cet établissement culturel.

Doté d'une capacité de 1.400 places, l'Opéra d'Alger, dont la première pierre a été posée en 2012, est un don de la République de Chine d'une valeur de 30 millions d'euros et ce, à l'occasion de la visite d'Etat effectuée par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en Chine en 2006.

Cette structure regroupe en son sein l'Orchestre symphonique national, le Ballet national et le Groupe de musique andalouse. **R. C.**

PAROLES DE FEMMES

«Pourquoi ne pas profiter immédiatement des plaisirs ? Combien d'instant de bonheur ont été gâchés par trop de préparation ?»
Jane Austen



FEMMES

ILS ONT DIT :

«Il faut profiter du temps. Il ne passe pas deux fois.»

Melvin Gallant

ACTUS-FEMMES Page animée par Tinhinan

LA CHANTEUSE CHEZ JIMMY FALLON

Céline Dion dans la peau de Rihanna et Cher



Invitée de Jimmy Fallon, Céline Dion a montré ses talents de comédienne et d'imitatrice.

Être reçu sur le plateau du présentateur américain star, Jimmy Fallon, est synonyme de moments hilarants combinés à une certaine prise de risques. Jeudi 20 juillet, Céline Dion, après ses concerts à Paris, a rendu une visite à l'animateur de télévision à New York. Elle a complètement joué le jeu. Un des jeux phares de l'émission est l'imitation d'autres artistes, en chantant des comptines populaires, par les invités. Il y a quelques mois, l'interprète de All By Myself se faisait elle-même imitée par Ariana Grande pour le même show.

À son tour donc de gentiment égratigner ses consœurs. Elle a commencé par se glisser dans la peau de Cher, sur Frère Jacques, reproduisant à la merveille les tics vocaux et physiques de l'ex-compagne de Sonny. La vedette s'est ensuite lancée dans une imitation de Rihanna esquissant même les sensuels déhanchés de la sirène barbadienne. Elle a fini avec Sia et n'a pas fait dans la dentelle. Se servant, avec second degré, d'une peluche puis de ses cheveux. Clin d'œil à l'habitude de Sia de dissimuler son visage lors de ses prestations scéniques.

Habillée d'une petite robe argentée, Céline Dion se pare définitivement d'une image cool et détendue, à quelques semaines de la sortie de son nouvel album.

NUTRITION

Ecouter son appétit

Dans notre cerveau, un centre de contrôle de l'appétit est installé. A chaque bouchée avalée, des infos lui sont envoyées qui lui indiquent les doses de gras, de sucre, de protéines, de calories qu'elle contient. Il reçoit aussi celles de l'estomac au fur et à mesure de son remplissage. Ce Bison futé de notre alimentation se tient tranquille tant que ces doses sont nécessaires et que l'estomac n'est pas rempli. Puis il envoie peu à peu des messages de ralentissement et de «stop» qui se traduisent par une diminution de l'appétit : au fur et à mesure du repas, on a

de moins en moins envie de manger. Vous adorez un plat en particulier et vous vous en êtes servi une grande assiette ? Si vous avez atteint votre quota de calories avant de l'avoir terminée, ce qui reste vous paraîtra beaucoup moins bon et vous n'aurez pas envie de la terminer. Sauf en vous forçant à manger encore, ce qui vous fait absorber alors des calories dont vous n'avez pas besoin et qui vont augmenter le stock de graisse de vos fesses et de vos cuisses.

LES BONS COUPE-FAIM

Vous avez une fringale ? Au lieu de vous

précipiter sur une dangereuse barre chocolatée ou des biscuits forcément gras, mangez une pomme ou un œuf dur. La première vous apporte plein de fibres et de sels minéraux, le second des protéines. L'un et l'autre peu de calories. Les deux s'installent dans votre estomac qui vous laissera alors tranquille pour un bon moment, le temps de les digérer. On peut difficilement trouver mieux comme coupe-faim au milieu de la matinée ou de l'après-midi. D'autant plus qu'ils sont faciles d'emploi. Si vous êtes de celles qui zappez en partie le petit déjeuner et qui êtes inévitablement victime d'une abominable fringale dans la matinée, emportez un œuf dur dans votre sac. Et qu'est-ce qui vous empêche d'avoir toujours une ou deux pommes d'avance dans le tiroir de votre bureau ?

VIVE LE DESSERT SUCRÉ !

En diminuant ainsi votre appétit avant ou au début de vos repas, votre Bison futé alimentaire vous dira que vous n'êtes pas enco-



re vraiment rassasiée et qu'il y a encore une petite place pour le dessert.

Il vous apportera de douces sensations. Vous terminerez votre repas dans la béatitude glucidique sans être surchargée. Et il y a de grandes chances qu'alors, votre quota de glucides satisfait, vous n'avez nulle envie de grignoter ensuite un truc sucré dans l'après-midi ou dans la soirée en regardant la télé ! C'est ainsi qu'en employant les bons coupe-faim, vous avez de grandes chances de ne plus manger au-delà de vos besoins énergétiques et de maigrir. Surtout si vous marchez régulièrement tous les jours.

FORME

TESTEZ VOTRE ENDURANCE

Le test de Ruffier permet de mesurer l'adaptation du système cardiovasculaire à l'effort et sa capacité de récupération. Prenez votre pouls au repos et notez-le. En 45 secondes, faites 30 flexions sur les jambes, sans décoller les talons, en gardant le buste droit avec retour à chaque fois à la position debout.

Prenez votre pouls à la fin des flexions et une minute après. Notez vos 3 chiffres de pouls et comparez vos résultats.

RÉSULTATS : SI VOS RÉSULTATS SONT PROCHES DE :

60 / 90 / 70 : excellent
70 / 110 / 90 : moyen
80 / 145 / 120 : faible

Pour garder la forme ou pour retrouver un second souffle, optez pour les sports d'endurance. Le trio gagnant c'est la natation, le jogging et le vélo, mais d'autres activités comme le step, le tennis, l'aérobic ou le football permettent de développer l'endurance... Adaptez vos efforts à votre condition physique. Ne recherchez pas la performance mais misez sur un effort continu et régulier pour que la progression se fasse en douceur. Si votre niveau est faible, mettez-vous en train grâce à quelques séances de marche active. A raison de 30 minutes de marche sans s'arrêter, 3 fois par semaine, à un rythme soutenu (à la limite de l'essouff-

lement) vous constaterez en 2 ou 3 mois les premiers résultats.

BEAUTÉ

Le mascara termine le maquillage des yeux. En gainant vos cils de mascara, vous épaississez vos cils tout en leur donnant de la longueur. Vous créez un effet de regard velouté et mystérieux.

COMMENT CHOISIR ?

Le rôle du mascara est de donner l'illusion de cils bien fournis. Noir, brun, bleu roi, bleu marine et tous les tons intermédiaire entre ces dernières couleurs donnent les meilleurs résultats. Le noir n'est pas toujours flatteur pour les personnes de carnation claire ou bien si vous avez pris de l'âge. Il peut durcir le regard. Alors qu'un brun ou un bleu roi donneront

LE MASCARA

le même résultat en adoucissant le regard. Le brun et le bleu roi peuvent être utilisés indépendamment de la couleur de l'ombre à paupières mais il ne doit pas y avoir de reflets rouges dans le brun. Le brun noir remplace avantageusement le noir.

COMMENT L'APPLIQUER ?

Installez-vous confortablement, baissez la tête et commencez par la paupière du haut. S'il reste quelques traces de poudre sur les cils, cela donnera plus d'épaisseur. La main fait un mouvement de la racine des cils vers la pointe. N'attendez pas que le mascara sèche. Brossez les cils immédiatement avec la

petite brosse à cils avant d'entreprendre l'autre paupière. Ainsi, vous enlèverez l'excédent de mascara que vous aurez étendu. Insistez sur les cils du coin externe de l'œil, mais sans tout enlever. Si vous avez les yeux ronds, n'en mettez pas trop ou pas du tout sur les cils du coin intérieur. Attention, le mascara résistant à l'eau sèche très vite ! Pour la paupière inférieure, enlevez l'excédent sur le bout de l'appliqueur et appliquez-le avec la pointe pour éviter les éclaboussures. Et brossez immédiatement. Vous pouvez appliquer plusieurs couches de mascara, en brossant les cils après chaque application.



Les DEBATS

Quotidien national d'information

Edité par la SARL MAHMOUDI INFO

Le fondateur Abderrahmane Mahmoudi

• Gérante Naïma MAHMOUDI • Directeur de la publication Aïssa KHELLADI •

• Direction-Administration 2, boulevard Mohamed V, Alger. Tél. : 021.63.45.42 -

Fax : 021.63.45.13 - Service Publicité : 021.63.42.65 • Email : Lesdebats@hotmail.com •

Web : http://www.lesdebats.com • Impression SIA • Publicité ANEP 1, avenue Pasteur, Alger, Tél. : 021.73.30.43

JO-2016/Natation - Algérie

Pas de Rio pour la nageuse Majda Chebaraka



La jeune nageuse algérienne Majda Chebaraka n'aura pas la chance de prendre part aux jeux Olympiques de Rio (5-21 août 2016), puisque son nom ne figure pas parmi les 20 meilleurs athlètes invités par la fédération internationale de natation (FINA), a-t-on appris, jeudi, auprès de la fédération algérienne (FAN). La discipline de natation sera représentée par un total de 900 athlètes dont 20 sélectionnés par l'instance internationale selon les temps et avec plusieurs conditions dont celle d'avoir pris part au dernier Mondial de Kazan en Russie. « On a longtemps cru pour Majda Chebaraka pour qu'elle puisse bénéficier d'une invitation de la FINA pour participer au rendez-vous de Rio (une première pour elle) », a déclaré à l'APS, le directeur

technique national (DTN). « Le temps des minima B de Majda (2:2.63) ne figure pas parmi les 20 meilleurs chronos retenus par l'instance internationale » a précisé Brahim Asloum.

Pour pouvoir participer aux jeux Olympiques, la FINA a fixé certains critères, dont la réalisation des minima A, puis B, avant de réserver des places pour ses athlètes invités, selon certaines conditions. Majda Chebaraka avait réalisé les minima B sur 200m nage Libre, lors des derniers jeux Africains à Brazzaville. Elle a à son actif un chrono de 2:2.63 (record d'Algérie), alors que les minima A pour Rio est de 1:58.96. « La nageuse est encore jeune (16 ans), elle continuera à se préparer sérieusement, avec ses compatriotes garçons et filles, pour viser une place aux jeux

Olympiques du Japon (2020), mais également en vue d'autres échéances internationales dont les championnats du monde, les championnats d'Afrique, les jeux Africains de la jeunesse, les jeux Olympiques de la Jeunesse », a tenu à assurer pour sa part, le président de la fédération algérienne de natation (FAN), Ahmed Chebaraka. L'Algérie sera donc représentée aux jeux Olympiques-2016 par un seul nageur, Oussama Sahnoune (24 ans) qui avait réalisé les minima A de qualification dans l'épreuve du 50m nage Libre (22.27), lors des championnats arabes à Dubaï. Quarante six (46) athlètes algériens, en plus de la sélection des U23 de football (18 joueurs), sont qualifiés pour les joutes de Rio.

Reda A.

Ligue 1 (préparation) Victoire du MCA face aux Polonais de Rozwoj Katowice (1-0)

■ Le MC Alger (Ligue 1 Mobilis) s'est imposé face au club de Rozwoj Katowice (2e division polonaise de football) sur le score de 1 but à 0 (mi-temps : 0-0), en match amical disputé jeudi à Wisla (Pologne). L'unique but de la rencontre a été inscrit par Mohamed Segueur à la 83e minute de jeu pour le MCA. C'est le 4e match de préparation des « Vert et Rouge », après les deux victoires arrachées face à Gornik Zabrze (Ligue 1 polonaise) et Stal Mielec (2e division) sur le même score de (1-0), et une défaite concédée devant Karpaty Lviv (Div. 1 ukrainienne) par 1 à 0. Les protégés de l'entraîneur Djamel Menad livreront un dernier test match face au GKS Piast Gliwice (D1) avant la fin de leur stage en Pologne, le second après celui effectué à Ain-Draham (Tunisie), durant le mois de Ramadhan. Vainqueur de la Coupe d'Algérie 2015-2016, le MCA prendra part à la prochaine édition de la Coupe de la Confédération africaine (CAF).

Mondiaux-2016 d'athlétisme (juniors) Saïdia en finale du 3000m steeple

■ L'Algérien Ahmed Saïdia Kenzi s'est qualifié pour la finale du 3000m steeple des Mondiaux-2016 d'athlétisme (juniors), jeudi à Bydgoszcz (Pologne) grâce à un chrono de 8:53.98. Saïdia a pris la 9e place dans une 2e série dominée par le Kényan Vincent Kipyegon Ruto (8:37.20), devant l'Éthiopien Kidanemariam Dessie (8:39.05) et le Djiboutien Mohamed Ismaïl Ibrahim (8:44.49). Les 8:53.98 de Saïdia (19 ans) lui ont permis de réaliser sa meilleure performance personnelle sur la distance. L'Algérien, qui a dominé la course pendant plus de 3 minutes avant de regresser dans le classement, disputera sa finale dimanche, dernier jour de compétition, à partir de 15h20 algériennes.

R. S.

CAN-2016 de handball (U-21) préparation L'Algérie domine la Slovénie en amical (25-21)

■ La sélection algérienne de handball des moins de 21 ans (U-21) a battu son homologue slovène 25-21 en match amical préparatoire disputé mercredi à Zrece (nord-est de la Slovénie) en vue de la coupe d'Afrique des nations CAN-2016 au Mali (11-18 septembre). Les hommes du duo Rabah Gherbi-Salah Bouchecriou signent ainsi leur premier succès en terre slovène après la défaite essuyée face au pays hôte mardi (29-18). Les équipiers d'Ayoub Abdi disputeront deux autres rencontres amicales face au même adversaire les 25 et 26 juillet avant leur retour au pays prévu le 30 du mois. Les Verts ont effectué auparavant un stage d'une semaine à Alger, bouclé la veille du départ en Slovénie, samedi. La dernière étape préparatoire en vue du rendez-vous continental se déroulera également en Slovénie du 20 août au 5 septembre avant le départ au Mali, selon le programme établi initialement par la Fédération algérienne de handball (FAHB).

R. I.

CAN-2016 de handball (dames) Les Algériennes en stage à Alger

La sélection algérienne de handball (dames) effectuera un stage préparatoire au centre des équipes nationales de Souidania (Alger) du 25 juillet au 1er août en vue de la 22e Coupe d'Afrique des nations CAN-2016 prévue en Angola (28 novembre-7 décembre), rapporte vendredi la fédération algérienne de handball (FAHB) sur sa page facebook.

Le staff technique national conduit par Guernane Zoheir a retenu en prévision de cette étape préparatoire 22 joueuses, dont

six évoluant au GS Pétroliers.

Lors de la CAN-2016, l'Algérie évoluera dans le groupe B en compagnie de la Tunisie, du Congo, de la Guinée, et de l'Égypte.

Liste des joueuses retenues :

► Gardiennes de buts : Boussora Fatma (HBC El Biar), Benaïssa Sara (HHB Saïda), Bechir Silia (US Akbou)

► Joueuses de champ : Boudjellal Imène

, Senouci Houda, Benabi Sara, Haimeur Fatiha Zaiadi Zohra, Selhi Aïcha (GS Pétroliers), Iberraken Fatiha, Belouchrani Feriel Ferraoun Souad, Ait Ahmed Feriel (HBC El Biar), Meftah Imène, Bakoura Khadidja (HHB Saïda), Belameri Souhila, Benfoughal Oumina (FS Constantine), Oumedjkane Thiziri, Zouaoui Sylia (JS Awzlaguen), Benaaziez Aïcha (OJS Constantine) Ait Habib Sara, Azi Sara (US Akbou).

APS

AfroBasket-2016 U18 filles La sélection algérienne peaufine sa préparation à Alger

La sélection algérienne féminine de basket-ball U18 sera en stage du 23 juillet au 1er août au Centre de préparation des équipes nationales à Souidania (Alger), en vue de sa participation au championnat d'Afrique des nations qui débutera le 26 août en Égypte.

C'est le deuxième stage du «Cinq» algérien, après celui effectué du 13 au 20 juillet à Boukerdane (Tipasa).

Le staff technique composé de l'entraîneur principal, Djaffar Cherbal, et son adjointe, l'ancienne internationale Radia Boulahia,

a fait appel à une liste de 16 joueuses, dont deux évoluant en France : Esma Bouhafs (Sluc Nancy) et Myriam Zaidi (AS Villeurbane), auxquelles s'ajoutent 5 joueuses de la JF Kouba.

Deux autres stages précompétitifs attendent les basketteuses algériennes avant de prendre part au Championnat d'Afrique des nations U18 filles qui se déroulera du 26 août au 6 septembre en Égypte. Le premier se tiendra également à Souidania du 4 au 12 août, alors que le second stage se déroulera du 15 au 24 août à Ghermoul (Alger).

Liste des joueuses convoquées :

Souheila Kaci Chaouche, Katia Kerma, Soulef Melekia, Rym Arabidou, Hiba Azirou (JF Kouba), Selma Hemici, Sarra Outaleb (GS Pétroliers), Manel Boukherrouba, Bouchra Achit (MR Chlef), Chaima Hedahdia (AU Annaba), Yasmine Zoghliche (USM Alger), Amina Toumi (FS Sétif), Kenza Lalouche (HD Marine), Radia Chefaa (NB Staouéli), Esma Bouhafs (Sluc Nancy - France), Myriam Zaidi (AS Villeurbane - France). Taille moyenne : 1,71 m.

Tunisie

Vote de confiance sur le gouvernement le 30 juillet

Les députés tunisiens décideront le 30 juillet s'ils renouvellent ou non leur confiance au gouvernement de Habib Essid, ont rapporté des médias jeudi citant le service de presse du Parlement. "A l'issue d'une réunion du bureau de l'Assemblée des Représentants du peuple (ARP), il a été décidé de fixer au 30 juillet (...) le vote de confiance", a indiqué un responsable de ce service. Le chef du gouvernement tunisien Habib Essid "a opté pour le recours aux institutions et à la constitution pour préserver le processus démocratique en sollicitant officiellement un vote de confiance pour son gouvernement à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP)", a déclaré Dhafer Neji, chargé de la presse et de la communication à la présidence du gouvernement. Le 2 juin dernier, le président Béji Caïd Essebsi avait proposé la formation d'un cabinet d'union nationale en réaction aux critiques contre le gouvernement, accusé d'inefficacité. Dans une interview télévisée mercredi soir, le chef du gouvernement a pour la première fois en public fait état de "pressions" pour le pousser à la démission - sans clairement identifier leurs auteurs - et critiqué le timing et la manière dont l'initiative du président a été annoncée. "Moi, je ne démissionne pas. Je ne suis pas le soldat qui fuit le champ de bataille, ça s'appelle un déserteur", a lancé M. Essid sur la chaîne privée Atteessia TV, un an et demi après avoir été nommé chef du gouvernement. Il a expliqué sa décision de remettre son sort au Parlement afin que "la question soit résolue le plus vite possible" et dans le respect de la Constitution, alors que les pourparlers sur un cabinet d'union durent depuis un mois et demi.

Des responsables de partis ont d'ores et déjà indiqué qu'ils ne renouvelleraient pas leur confiance au gouvernement. M. Essid a lui-même affirmé mercredi qu'il était "à la disposition" de son successeur pour d'éventuels conseils. Aux termes de la Constitution, si la confiance ne lui est pas renouvelée, le gouvernement est considéré comme démissionnaire et le président charge la "personnalité la plus apte" de former un nouveau cabinet.

R. A.

USA

Plainte pour discrimination envers une famille musulmane

Un juge américain a jugé recevable la plainte pour discrimination raciale d'une famille musulmane dont les comptes bancaires avaient été fermés sans raison valable en 2014. Cette action judiciaire, intentée en février par le couple Najah et Kathy Manni et leurs deux enfants, accuse également l'établissement d'avoir qualifié M. Manni de "risque réputationnel". Le juge Sean Cox d'un tribunal de Detroit (Michigan, nord) estime que la discrimination serait une explication "plausible" derrière la fermeture de plus de 30 comptes bancaires pourtant bien approvisionnés des Manni. Il a ainsi rejeté une motion de "JPMorgan Chase" dont la ligne de défense a toujours été de dire que sa politique lui donne le droit de clôturer tout compte de dépôt quand elle le souhaite, avec ou sans raison. La banque rejette en outre toute accusation de discrimination. "Le tribunal estime que Najah Manni a de quoi pour prétendre à la malveillance", a conclu le magistrat dans sa décision rendue mercredi mais mise en ligne ce jeudi. Les Manni disposaient notamment auprès de JPMorgan Chase d'un compte pour leur société JM Adjustment Services (JMA), approvisionné à hauteur de 5 millions de dollars, selon leur plainte. Cette société fournissait aussi des services à JPMorgan, qui y a mis fin en 2015.

R. A.



Jijel

Un terroriste se rend aux autorités sécuritaires



Le terroriste dénommé "B.Ishac" s'est rendu jeudi aux autorités sécuritaires relevant du secteur opérationnel de Jijel/5°RM, indique vendredi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

"Dans le cadre de la lutte antiterroriste, et après une opération de suivi, le terroriste

dénommé B. Ishac s'est rendu, hier 21 juillet 2016, aux autorités sécuritaires relevant du secteur opérationnel de Jijel/5°RM, et ce suite à l'appel adressé par sa mère à lui et à son frère le terroriste +Houdhaïfa+ les exhortant à revenir au droit chemin et d'abandonner l'activité terroriste", précise le communiqué.

Le communiqué rappelle

que la mère de ces deux terroristes s'est rendue en compagnie de ses enfants et d'une autre famille le 30 juin 2016 dans la localité de Djimar, commune de Bordj T'har.

Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté à Adrar (3°RM), deux (2) contrebandiers et saisi deux (2) camions chargés de 41,7 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et 2200 litres de carburant, ajoute la même source.

A Biskra (4°RM), un détachement de l'ANP a arrêté un contrebandier à bord d'un camion chargé de 39,4 quintaux de tabac, tandis qu'un autre détachement a intercepté, à Ouargla, deux (2) autres contrebandiers, un camion et 1980 unités de différentes boissons, précise le communiqué.

A Tébessa, Souk-Ahras et El-Tarf (5°RM), des unités des Gardes-frontières ont déjoué des tentatives de contrebande de 10470 litres de carburant, conclut le MDN.

Riad D.

Météo

2016 serait l'année la plus chaude jamais enregistrée

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a prévenu jeudi que les températures mondiales des six premiers mois de cette année ont battu de nouveaux records, ce qui signifie que 2016 est en voie de devenir l'année la plus chaude jamais enregistrée. L'OMM a observé que juin a été le 14e mois consécutif de chaleur record sur terre et dans les océans et le 378e mois consécutif avec des températures supérieures à la moyenne pour le 20e siècle. Décembre 1984 a été le dernier mois avec des températures inférieures à la moyenne pour le 20e siècle.

"Chaque mois de nouveaux records sont battus. Au fil des décennies, les tendances induites par le changement climatique atteignent de nouveaux sommets, et ont été renforcées par la vigueur d'El Nino en 2015-2016", a déclaré le secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas.

"Le phénomène El Nino, qui a fait grimper le thermostat de la Terre, a désormais disparu. En revanche, le changement climatique - provoqué par les gaz à effet de serre qui emprisonnent la

chaleur - ne disparaîtra pas. Cela signifie que nous sommes confrontés à davantage de vagues de chaleur, à davantage de précipitations diluviennes et à des cyclones tropicaux dont l'impact est potentiellement supérieur", a dit M. Taalas.

Par ailleurs, au cours du premier semestre 2016, les concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère ont dépassé le seuil symbolique des 400 parties par million (ppm). Elles ont augmenté de façon significative pendant cette période et atteint 407 ppm en juin 2016, soit 4 ppm de plus qu'en juin 2015.

Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a invité les dirigeants du monde entier à un événement spécial, le 21 septembre, pour déposer leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à l'Accord de Paris sur le changement climatique. Cet événement spécial donnera également l'occasion à d'autres pays de s'engager publiquement en faveur de l'accord avant la fin de l'année 2016.

Bilal L.

ACTU...

Adrar

Un lot d'armes et de munitions récupéré

Un lot d'armes, composé de lance-roquettes, de pistolets mitrailleurs et de fusil semi-automatiques, ainsi qu'une quantité de munitions ont été récupérés jeudi à Adrar par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

"Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte antiterroriste, et grâce à la permanente vigilance de nos forces armées, un détachement de l'Armée nationale populaire a récupéré, aujourd'hui 21 juillet 2016 à Adrar (3e RM), (1) pièce lance-roquettes à 3 tubes, (9) pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, (2) fusils semi-automatiques de type Seminov, et une quantité de munitions de différents calibres", précise le MDN.

Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'ANP, "a arrêté, à Batna (5e RM), un narcotrafiquant en possession de 157 kilogrammes de kif traité, alors qu'un autre détachement a arrêté un individu en possession de 470 cartouches de différents calibres à Biskra (4e RM)", ajoute la même source.

T. K.

Annaba

Le président de la chambre du commerce sous mandat de dépôt

Quatre personnes dont le président de la chambre du commerce et de l'industrie CCI-Seybouse, M.T.S. ont été placées sous mandat de dépôt mercredi par le tribunal d'Annaba pour "conspiration", "constitution d'association de malfaiteurs" et "trafic de drogues", apprend-on jeudi de source judiciaire.

Outre le président de la CCI-Seybouse qui est également élu à l'APC (Assemblée populaire communale) d'Annaba, le chauffeur du président de la CCI, un policier et un repris de justice impliqué dans plusieurs affaires de trafic de drogues sont poursuivis dans cette affaire, apprend-on de sources concordantes.

L'affaire a été ouverte suite à la plainte pour conspiration déposée par le directeur de rédaction de la publication Essarih, membre de l'APW (Assemblée populaire de wilaya) d'Annaba, arrêté par un policier pour possession de drogue puis relaxé après enquête.

L'enquête est également en cours avec l'audition de certains présumés complices dans cette affaire.

R. A.

Mostaganem

Noyade d'un jeune à Hadjadj

Un jeune de 20 ans a péri noyé, mercredi soir dans une plage non surveillée à Hadjadj sur le littoral est de la wilaya de Mostaganem, a-t-on appris jeudi auprès de la protection civile.

Les éléments de la protection civile ont repêché le corps de la victime qui a été transféré à la morgue de l'établissement de proximité de santé publique de Hadjadj, a-t-on indiqué ajoutant que les services concernés ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de cette noyade.

Ce cas de noyade est le quatrième du genre dans des zones où la baignade est interdite lors de la saison estivale actuelle.

Dans le cadre la sensibilisation et la prévention contre de telles incidents, la protection civile appelle à éviter la baignade dans des zones rocheuses et non surveillées.

D'autre part, une affluence de plus de 100.000 estivants a été enregistrée mercredi dans les 24 plages surveillées de la wilaya, a-t-on signalé.

Y. B.